



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **25 NOVEMBRE 2024**  
Délibération n° **DEL-2024-0382**

Objet : Réseau de lecture publique – Convention de coopération intercommunale dans le cadre du Plan Lecture 2020-2026 du Département de l'Isère

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 61  
Pouvoirs : 9  
Absents : 0  
Excusés : 13  
Pour : 70  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

**04 DEC. 2024**

et publié le

**04 DEC. 2024**

Secrétaire de séance :  
Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 25 novembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 19 novembre 2024.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Richard LATARGE, Philippe LECAT, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Julien LORENTZ à Annick GUICHARD, Claire QUINETTE-MOURAT à Michel BASSET, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Cécile ROBIN à Patricia BELLINI, Youcef Tabet à Nelly GADEL, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Martine VENTURINI à Françoise MIDALI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu la délibération communautaire n° DEL-2015-24 du 23 février 2015 relative à la charte d'orientation des activités culturelles intercommunales,

Vu la délibération communautaire n° DEL-2020-0324 du 23 novembre 2020 relative au Plan Lecture Publique et à la signature d'une convention socle avec le Département de l'Isère pour le soutien des réseaux de bibliothèques,

Vu la délibération communautaire n° DEL-2021-0137 du 26 avril 2021 relative au Plan Lecture Publique et à la signature d'une convention de coopération intercommunale avec les communes du territoire du Grésivaudan disposant d'une bibliothèque appartenant au réseau,

Vu les statuts modifiés de la communauté de communes Le Grésivaudan au 1<sup>er</sup> novembre 2022, et notamment sa compétence de mise en réseau des acteurs culturels du périmètre communautaire,

Monsieur le Président rappelle que Le Grésivaudan s'est donné pour objectif d'élaborer une politique culturelle favorisant le développement de la lecture publique, enjeu essentiel partagé avec les communes.

Pour ce faire, dès 2015, trente-quatre médiathèques communales et deux médiathèques intercommunales têtes de réseau, à Pontcharra et à Crolles, se sont structurées en un réseau de lecture publique.

Le Département de l'Isère contribue au développement de la lecture publique, en soutenant les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans la création et le fonctionnement de réseaux de bibliothèques.

Dans ce cadre, Le Département de l'Isère et Le Grésivaudan ont adopté, en 2019, une convention cadre, « Le Plan Lecture 2020-2026 », permettant au Grésivaudan de bénéficier de subventions de fonctionnement et d'investissement pour le développement du réseau.

Ce conventionnement entre le Département et la communauté de communes Le Grésivaudan est constitué de trois éléments :

- Une **convention socle** ayant pour objectif de soutenir la communauté de communes sur la durée du Plan Lecture (2020-2026) afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau dont elle a la charge.  
Elle formalise les engagements de l'EPCI en termes de gestion des bâtiments et personnels intercommunaux, statue sur la gouvernance et acte le fonctionnement du réseau de lecture publique sur six ans.  
Elle a été signée en novembre 2020 par application de la délibération communautaire n° DEL-2020-0324.
- Le **contrat d'objectifs de développement et d'amélioration** complète la convention socle pour accompagner les projets de la communauté de communes de manière spécifique dans une démarche de co-construction.  
Ce contrat se présente sous la forme d'un avenant de trois ans, renouvelable une fois, sur la durée de la convention.

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***

Il a été signé en décembre 2021 par application de la délibération communautaire n° DEL-2021-0137, et est désormais reconduit par une réunion d'évaluation annuelle.

- **La convention de coopération intercommunale**, permet de préciser les rôles et les responsabilités de la communauté de communes et de chaque commune dont une bibliothèque est associée au réseau et d'assurer son bon fonctionnement.

Elle est un texte de référence au sein duquel chacun des acteurs peut trouver les informations pratiques nécessaires à l'exercice de ses activités.

L'actuelle convention de coopération intercommunale d'une durée de trois ans, signée en vertu de la délibération n° DEL-2021-0137, prend fin au 31 décembre 2024.

Il convient aujourd'hui d'approuver la convention de coopération intercommunale pour la période 2024-2026, soit jusqu'au terme du Plan Lecture qui s'achèvera le 31 décembre 2026.

**Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :**

- **D'approuver les termes de la convention de coopération intercommunale pour le fonctionnement du réseau de lecture publique de la communauté de communes Le Grésivaudan,**
- **De l'autoriser à signer ladite convention, annexée à la présente délibération.**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

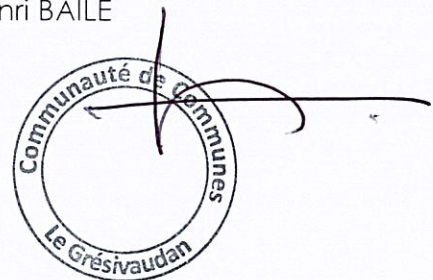
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **25 NOV. 2024**

Le Président,  
Henri BAILE



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**



**RECAPITULATIF DE LA REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU RESEAU  
 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN ET LES COMMUNES**

	<b>Communauté de communes</b>	<b>Communes</b>
Locaux	Responsable des bâtiments des Médiathèques Tête de Réseau de Crolles et Pontcharra et du centre de tri de La Terrasse	Entretien, extension, construction des médiathèques, aménagement mobilier, installation et câblages électriques, téléphoniques et réseaux
Personnel	Le personnel des MTR et de l'équipe réseau	Gestion des personnels communaux
Acquisition, installation et hébergement du logiciel pour toutes les médiathèques (SIGB)	X	
Gestion du portail Internet	Ensemble des informations et mises à jour faites par l'équipe réseau	Chaque bibliothèque est responsable de sa page
Acquisition et maintenance des ordinateurs par médiathèque douchettes et imprimante		X
Abonnement téléphonique + téléphone		X
Abonnement internet		X
Maintenance du matériel informatique municipal		X
Renouvellement et maintenance du matériel mis à disposition		X
Acquisition des cartes-lecteur	X	
Acquisition des codes-barres		X
Fournitures de bureau		X
Acquisition des documents	La communauté de communes conserve son budget propre. Les documents achetés pour le réseau sont répartis dans l'ensemble des bibliothèques du réseau	Recommandation minimale du Plan Lecture par bibliothèque : <b>1€ / ha pour les livres</b> <b>et + 1€ / ha pour CD et/ou DVD</b> <b>et + 1€/ha pour les ressources en ligne</b>

		Les documents appartiennent à chacune mais sont mis à disposition de tout le réseau
Circulation documents	des	Une navette hebdomadaire avec deux véhicules et 2 agents
Un bibliothécaire ou bénévole devra être présent lors du passage de la navette		
Equipement documents	des	Chaque médiathèque gère l'équipement de ses documents
Gestion des retards		Chaque médiathèque gère les retards de son fichier lecteurs
Gestion des inscriptions		Inscriptions de nouveaux lecteurs effectuées par chaque médiathèque
Animations	La communauté de commune	accompagne les animations transversales du réseau
Chaque bibliothèque crée et organise son propre programme d'actions culturelles		
Communication	La communauté de commune	organise la communication des événements transversaux
Chaque bibliothèque communique sur ses actions		
Formation	La communauté de commune	propose et organise des formations métiers
Les agents des bibliothèques peuvent bénéficier des formations MDI et CNFPT		

Commune	Equipement
Pontcharra	Médiathèque Tête de Réseau de Pontcharra
Crolles	Médiathèque Tête de Réseau Gilbert Dalet
Allevard-les-Bains	Bibliothèque d'Allevard
Barraux	Bibliothèque La Chrysalide
Bernin	Bibliothèque de Bernin
Biviers	Bibliothèque de Biviers
Brignoud	Médiathèque de Brignoud
Chamrousse	Bibliothèque de Chamrousse
Chapareillan	Bibliothèque de Chapareillan
Crêts-en-Belledonne	Médiathèque de Crêts-en-Belledonne
Froges-des-Champs	Médiathèque de Froges
Goncelin	Bibliothèque de Goncelin
La Combe-de-Lancey	Bibliothèque de La Combe
La Ferrière	Bibliothèque de La Ferrière
Pinsot	Bibliothèque de Pinsot
La Terrasse	Bibliothèque de la Terrasse
Laval-en-Belledonne	Bibliothèque de Laval
Le Cheylas	Bibliothèque du Cheylas
Le Touvet	Bibliothèque du Touvet
Le Versoud	Médiathèque George Sand
Les Adrets	Bibliothèque des Adrets
Lumbin	Bibliothèque de Lumbin
Montbonnot-Saint-Martin	Médiathèque Saint-Exupéry
Revel	Bibliothèque de Revel-Belledonne
Saint-Hilaire-du-Touvet	Bibliothèque Les Yeux Fertiles
Saint-Pancrasse	Bibliothèque des Petites Roches
Saint-Ismier	Médiathèque l'Orangerie
Saint-Jean-le-Vieux	Point lecture
Saint-Martin-d'Uriage	Bibliothèque de St Martin d'Uriage
Saint-Nazaire-les-Eymes	Bibliothèque L'Oiseau-lyre
Saint-Vincent-de-Mercuze	Bibliothèque de St Vincent de Mercuze
Sainte-Agnès-Saint-Mury	Bibliothèque Françoise Rosset
Sainte-Marie-d'Alloix	Bibliothèque de Ste Marie
Tencin	Médiathèque de Tencin
Theys	Bibliothèque de Theys
Villard-Bonnot	Bibliothèque de Lancey

**Projet culturel, scientifique,  
éducatif et social**  
du réseau des bibliothèques du  
Grésivaudan

**2023 - 2028**



## Edito

La décision de créer un réseau de lecture publique, la gouvernance double que nous avons souhaité mettre en place entre les communes et l'intercommunalité, est un acte fondateur de notre organisation territoriale et un tournant dans la politique culturelle du Grésivaudan. Elle dessine l'ambition de la communauté de communes Le Grésivaudan de travailler aux bénéfices des communes et de leurs habitants, de manière individuelle, et au profit d'un maillage du territoire cohérent pour assurer une même qualité de service public avec une volonté de proximité et une vision globale adaptées à la taille et à la diversité de notre territoire.

Aujourd'hui, en 2023, le réseau des bibliothèques du Grésivaudan est une pleine réussite. La mise en place des navettes assure une offre équivalente sur l'ensemble du territoire, l'accompagnement des bibliothécaires en terme de formation, de soutien technique, logistique et en matière d'acquisitions permet une montée en compétence globale des agents et bénévoles de chaque bibliothèque. Les conventionnements mis en place avec les tutelles comme la DRAC ou le Département ont permis la mise en place de nouveaux services et de nouvelles actions.

Pour autant, à l'instar de toutes les bibliothèques et de tous les réseaux de France, Le Grésivaudan doit continuer de s'adapter aux besoins des habitants, aux nouvelles pratiques. En tant qu'équipements culturels de proximité, elles sont aux premières loges pour les constater, les suivre, les anticiper, elles sont également le premier maillon de notre politique culturelle. L'ambition politique de la communauté de communes ne s'est jamais démentie et s'est renforcée au fil des années. La mise en place de l'Education aux médias et à l'information, l'élaboration d'un plan d'éducation artistique et culturelle sont une résultante de cette réussite du réseau : il a su fédérer les communes, créer la confiance et impulser une dynamique partenariale.

Beaucoup de projets ont vu le jour, un long chemin de structuration a été accompli par les équipes. Il reste du travail. Dans les années à venir, le Grésivaudan devra se concentrer sur l'amélioration de l'accueil des usagers en reconstruisant par exemple la médiathèque tête de réseau de Pontcharra, en offrant de nouveaux services, un projet d'arthothèque est en cours de réflexion, en élaborant une politique documentaire largement partagée. Avec ce PCSES, c'est à la fois la fin d'un cycle et le début d'une nouvelle aire que nous préfigurons.

**Annick Guichard**

**Vice-Présidente en charge de la culture, des patrimoines matériels et immatériels**



# Sommaire

## Table des matières

<b>Edito</b> .....	<b>2</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>4</b>
<b>Préambule : de 2009 à 2023</b> .....	<b>7</b>
<b>1. Présentation</b> .....	<b>9</b>
<b>1.1. Un territoire contrasté</b> .....	<b>9</b>
<b>Un essoufflement démographique depuis les années 2000</b> .....	<b>9</b>
<b>Une population dans l'ensemble jeune, mais désormais vieillissante</b>	<b>10</b>
<b>Un territoire au profil familial</b> .....	<b>10</b>
<b>Une population à majorité aisée ...</b> .....	<b>11</b>
<b>...mais de fortes disparités territoriales</b> .....	<b>11</b>
<b>1.2. Une politique culturelle dynamique</b> .....	<b>12</b>
<b>Une intercommunalité active dans le champ culturel</b> .....	<b>12</b>
<b>Un projet de territoire qui conforte la politique de lecture publique ...</b>	<b>12</b>
<b>Les enjeux du territoire</b> .....	<b>13</b>
<b>Une conception directement issue du nouveau compromis intercommunal</b> .....	<b>13</b>
<b>1.3. Une organisation du réseau reflet du projet de territoire</b> .....	<b>14</b>
<b>Un réseau de lecture publique sous double tutelle</b> .....	<b>14</b>
<b>Un réseau de lecture publique en constante évolution</b> .....	<b>15</b>
<b>1.4. Les objectifs, actions et ressources du réseau</b> .....	<b>16</b>
<b>Les objectifs du réseau de lecture publique</b> .....	<b>16</b>
<b>Les actions et moyens du réseau</b> .....	<b>17</b>
<b>Une organisation structurée</b> .....	<b>17</b>
<b>Ainsi, c'est l'ensemble du service lecture publique intercommunal qui œuvre pour le réseau.</b> .....	<b>19</b>
<b>2. Etat des lieux du réseau et bilan du diagnostic de territoire</b> .....	<b>20</b>

<b>2.1. Ressources actuelles .....</b>	<b>20</b>
<b>2.2. Le personnel .....</b>	<b>20</b>
<b>2.3. Les équipements .....</b>	<b>21</b>
<b>2.3.1. Les locaux .....</b>	<b>21</b>
<b>2.3.2. L'équipement numérique .....</b>	<b>22</b>
<b>2.3.3. Les horaires .....</b>	<b>22</b>
<b>2.4. Les tarifs .....</b>	<b>22</b>
<b>2.5. Les collections.....</b>	<b>23</b>
<b>2.6. La navette .....</b>	<b>25</b>
<b>2.7. L'action culturelle .....</b>	<b>26</b>
<b>Des partenariats très tournés vers la jeunesse .....</b>	<b>26</b>
<b>Une diversité de publics visés envers : .....</b>	<b>27</b>
<b>Un réseau tourné vers l'action culturelle.....</b>	<b>27</b>
<b>Toutefois, certains freins subsistent :.....</b>	<b>28</b>
<b>Du point de vue des publics, l'action culturelle est perçue comme un point fort : .....</b>	<b>28</b>
<b>2.8. Les usagers .....</b>	<b>28</b>
<b>Une forte proportion de la population inscrite dans une bibliothèque du réseau, mais une baisse du nombre d'inscrits observée ces dernières années.....</b>	<b>28</b>
<b>Une surreprésentation des enfants parmi les publics des bibliothèques du réseau. Une fréquentation de proximité privilégiée par les publics. ....</b>	<b>29</b>
<b>Les publics privilégient la relation, l'accueil, l'échange sur tout le reste.....</b>	<b>29</b>
<b>Le point de vue des bibliothécaires sur les freins à la fréquentation et les besoins des usagers.....</b>	<b>30</b>
<b>3. Enjeux et perspectives.....</b>	<b>32</b>
<b>3.1. Les objectifs du réseau.....</b>	<b>32</b>
.....	<b>32</b>

..... 32

..... 32

..... 32

..... 32

**3.2. En complément du Plan Lecture et du CTL, les objectifs à mettre en œuvre grâce à la DGD bibliothèques ..... 33**

..... 33

**Objectif 1 ..... 33**

**Objectif 2..... 34**

**Objectif 3..... 35**

**Conclusion..... 37**

**Annexes ..... 38**

**Annexe 1 : l’environnement scolaire..... 38**

**Annexe 2 : les équipements culturels du territoire ..... 39**

**Annexe 3 : l’organigramme du réseau ..... 40**

..... 40

# Préambule : de 2009 à 2023

Depuis sa création en 2009, la communauté de communes Le Grésivaudan a œuvré pour la culture en prenant en charge des équipements et services (2 médiathèques têtes de réseau, 3 musées, 1 espace de spectacle/salle de cinéma, 1 espace polyvalent) et en menant une ambitieuse politique de soutien aux partenaires et acteurs culturels du territoire. Concernant la lecture publique, le début de la coordination du réseau intercommunal a donné lieu en 2013 à un premier diagnostic de territoire, mené par les coordinatrices du réseau recrutées à cette époque. Sept ans plus tard, plusieurs des préconisations d'origine ont été mises en place avec succès (outil informatique commun, portail commun, navette documentaire, actions culturelles communes...). Mais un certain nombre de points restaient en suspens et de nouveaux besoins ont émergé.

À l'aube d'un nouveau mandat, il a semblé opportun de réétudier finement les besoins et les enjeux du territoire et de définir les lignes d'un Contrat Territoire Lecture (signé en juin 2022) qui permettrait de donner à l'un des plus gros réseaux de la région les moyens de répondre aux besoins réels du territoire.

C'est pourquoi Le Grésivaudan a eu recours à un diagnostic de territoire par un cabinet externe, afin d'apporter un regard neuf sur les évolutions et les enjeux du réseau. Le choix s'est porté sur le cabinet Enéis by KPMG, principalement en raison de l'originalité de son offre qui incluait la prise en compte de différents profils de personnes interrogées dans l'analyse menée (élus, professionnels des bibliothèques, bénévoles, partenaires d'autres services, usagers, non-usagers...).

Celui-ci a mis en lumière des besoins d'une ampleur justifiant le recours à la DGD et la rédaction d'un PCSES commun au réseau.

<b>CONTEXTE</b> : Plan Lecture de l'Isère, Contrat Territoire Lecture avec la DRAC Rhône-Alpes, demande de DGD bibliothèques	<b>DEMARCHE</b> : le CTL et le PSCSES s'appuient sur le diagnostic de territoire de 2021, auquel ont été associées l'ensemble des équipes du réseau
<b>METHODE</b> : recensement des besoins et projets des bibliothèques du réseau ; coordination et rédaction par la direction du réseau ; retour auprès des bibliothèques du réseau	<b>VALIDATION</b> : par l'équipe de direction du réseau des bibliothèques ; par les instances de la communauté de communes ; par la DRAC Rhône-Alpes



# 1. Présentation

## 1.1. Un territoire contrasté

Au cœur du Sillon alpin, le Grésivaudan se déploie sur plus de 70 kilomètres, entre plaine et montagnes, en amont de l'agglomération grenobloise jusqu'aux portes de la Savoie. Dans un environnement dominé par les massifs de Belledonne et de Chartreuse, ce territoire est constitué de 43 communes et de plus de 100 000 habitants.



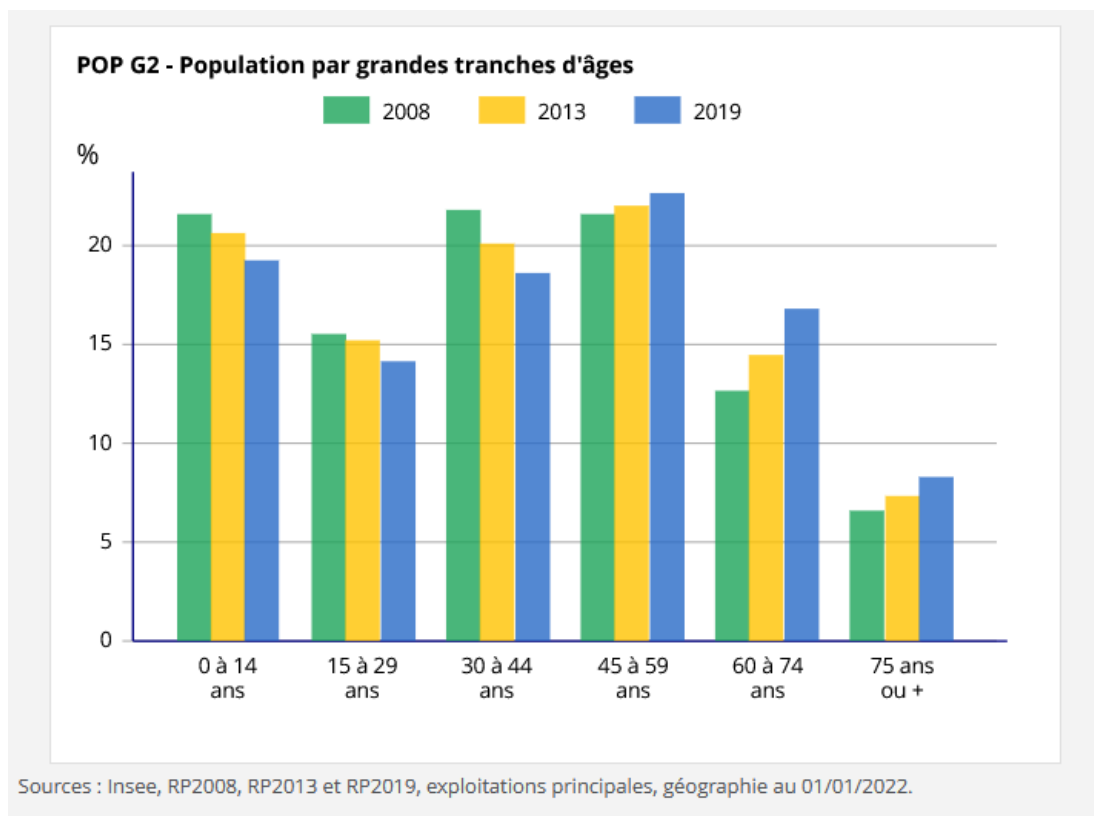
### Un essoufflement démographique depuis les années 2000

Après une forte croissance démographique portée par l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire, le Grésivaudan connaît un essoufflement de l'évolution annuelle de sa population. Depuis 2006, la croissance se maintient essentiellement grâce à un solde naturel positif, ce qui témoigne d'une perte d'attractivité du territoire.



## Une population dans l'ensemble jeune, mais désormais vieillissante

Le Grésivaudan reste un territoire jeune : en 2019, environ 1/3 de la population a moins de 29 ans. Néanmoins, corollaire de la forte attractivité du territoire entre 1975 et 2000, le Grésivaudan a entamé une phase de vieillissement démographique.



## Un territoire au profil familial

Le territoire est un lieu d'installation privilégié pour les familles : elles constituent 42% des ménages du territoire.

Mais on relève des spécificités communales, avec des familles monoparentales particulièrement présentes dans les communes d'Alleverd-les-Bains, Crolles, Le Versoud, Pontcharra, Saint-Ismier et Villard-Bonnot.

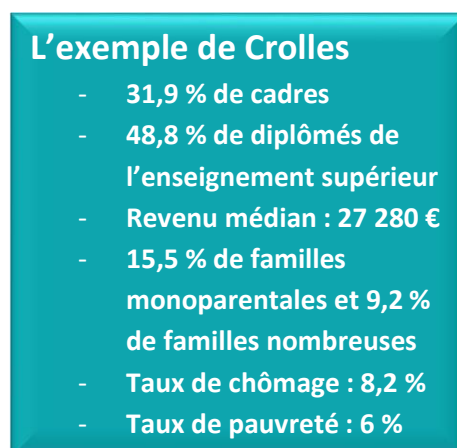
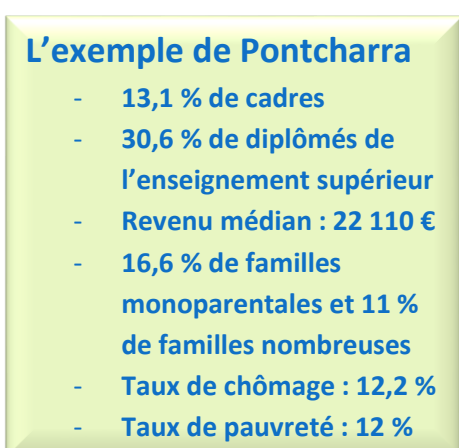
## Une population à majorité aisée ...



## ...mais de fortes disparités territoriales

Avec :

- une répartition inéquitable en fonction des bassins de vie, une forte opposition entre les communes proches de la Métropole et celles du Haut Grésivaudan (CSP, formation, niveau de vie, composition des familles) ;
- de nombreux emplois dans le territoire, mais concentrés dans les communes de Crolles, Montbonnot et Pontcharra. Parallèlement, de nombreux emplois en dehors du territoire, en direction de la Métropole notamment.



## 1.2. Une politique culturelle dynamique

<p>✓ <b>6 salles de spectacles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Espace Aragon</b> (Intercommunal - Villard Bonnot)</li> <li>&gt; <b>Espace Paul Jargot</b> (Communal - Crolles label scène ressource départementale)</li> <li>&gt; <b>Le Coléo</b> (Communal - Pontcharra)</li> <li>&gt; <b>Espace Agora</b> (Communal - St Ismier)</li> <li>&gt; <b>Espace culturel La Pléiade</b> (Communal - Allevard)</li> <li>&gt; <b>Le Belvédère</b> (Communal - St Martin d'Uriage)</li> </ul>	<p>✓ <b>3 cinémas</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Espace Aragon</b> (Intercommunal - Villard Bonnot)</li> <li>&gt; <b>Cinéma Bel'Donne</b> (Allevard)</li> <li>&gt; <b>Cinéma Jean-Renoir</b> (Pontcharra)</li> </ul>
<p>✓ <b>4 musées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Maison Berges - Musée de la Houille Blanche</b> (Départemental)</li> <li>&gt; <b>Musée des Forges et Moulins de Pinsot</b> (Intercommunal)</li> <li>&gt; <b>Musée d'Allevard</b> (Intercommunal)</li> <li>&gt; <b>Musée de La Combe de Lancey</b> (Intercommunal)</li> <li>+1 espace polyvalent : <b>espace Bergès</b></li> </ul>	<p>✓ <b>4 salles d'exposition</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>Espace Aragon</b> (Intercommunal - Villard Bonnot)</li> <li>&gt; <b>Espace Paul Jargot</b> (Communal - Crolles)</li> <li>&gt; <b>Le Belvédère</b> (Communal - St Martin d'Uriage)</li> <li>&gt; <b>Maison des Arts</b> (Communal - Montbonnot)</li> </ul>
	<p>✓ <b>36 Médiathèques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>33 médiathèques communales</b></li> <li>&gt; <b>1 médiathèque associative</b></li> <li>&gt; <b>2 médiathèques intercommunales</b></li> </ul>

### Une intercommunalité active dans le champ culturel

La Communauté de communes Le Grésivaudan exerce les compétences suivantes dans le champ culturel : « soutien aux manifestations culturelles, éducatives, sportives dans le cadre de la charte communautaire ; mise en réseau des acteurs culturels du périmètre communautaire ». Outre la gestion d'équipements structurants (Espace Aragon, musées d'Allevard, de Pinsot et de La Combe de Lancey, les MTR du réseau de lecture publique), et d'une mission patrimoine dont l'objet est de valoriser le patrimoine local, l'action de l'intercommunalité soutient et complète donc la forte vivacité culturelle du territoire, portée par les associations, les compagnies et les autres collectivités territoriales.

Un projet de conventionnement en Plan Local d'Education Artistique et Culturelle, soutenu par les tutelles, est en cours, avec une ambition forte sur les 0-25 ans et les publics empêchés, projet porté par l'ensemble des structures et des équipements.

### Un projet de territoire qui conforte la politique de lecture publique

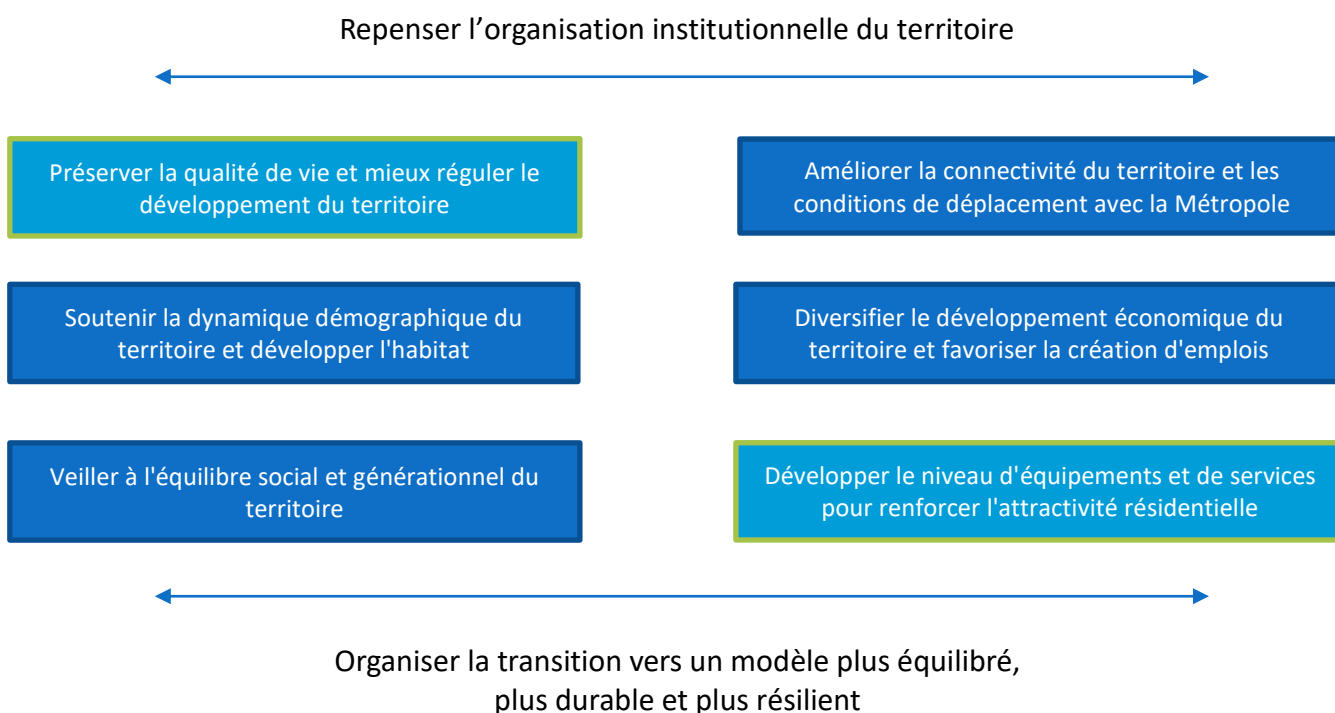
Le projet de territoire voté en 2018 maintient l'investissement de la collectivité dans la politique de lecture publique, dans une logique de structuration de

services de proximité pour les habitants d'une part, et d'attractivité résidentielle d'autre part. Selon les propres termes du président de la communauté de communes : « c'est bien la commune qui fait la communauté de communes et non pas l'inverse ».

Les bibliothèques et médiathèques du territoire intègrent les ambitions de l'intercommunalité, visant à maintenir un haut niveau de services au sein de chaque bassin de vie. Le projet de territoire réaffirme ainsi l'importance de la présence des équipements de lecture publique en tant qu'équipements de proximité.

La lecture publique constitue ainsi un levier pour répondre à plusieurs enjeux du territoire et notamment : « préserver la qualité de vie et mieux réguler le développement du territoire », « développer le niveau d'équipements et de services pour renforcer l'attractivité résidentielle du territoire ».

## Les enjeux du territoire



Source : Le Grésivaudan, *Projet de territoire*, 2018

## Une conception directement issue du nouveau compromis intercommunal

Face à un territoire XXL, le projet de territoire a réaffirmé sa volonté de conserver les communes actives en matière de politiques et de services. Ce compromis intercommunal explique aujourd'hui le fonctionnement du réseau de lecture publique.

Les communes ayant vocation à faire le lien entre habitants et services de proximité, elles gardent la compétence de gestion de leurs bibliothèques. L'intercommunalité quant à elle a vocation à s'assurer de la cohérence du territoire et est responsable de la coordination du réseau par le biais de plusieurs services (navette, site, logiciel métier, actions de formation...), ainsi que des deux médiathèques têtes de réseau de Crolles et Pontcharra

### 1.3. Une organisation du réseau reflet du projet de territoire

#### Un réseau de lecture publique sous double tutelle

Constitué par 36 équipements, le réseau de lecture publique du Grésivaudan se caractérise par une double tutelle intercommunale et communale. Il compte 64 agents municipaux ou intercommunaux et 260 bénévoles.

Il comprend deux médiathèques Têtes de Réseau (MTR), à Crolles et à Pontcharra, avec 26 agents intercommunaux (15 à Crolles, 11 à Pontcharra), et un service coordinateur basé à La Terrasse (5 agents), sous tutelle de la communauté de communes. Pivots du réseau, elles appuient les bibliothèques municipales du territoire dans leurs activités et sont responsables des outils partagés et de la coordination des actions communes.



## Un réseau de lecture publique en constante évolution



**1ères actions à l'échelle intercommunale**

- Charte de Lecture publique
- Instauration de la carte d'abonné commune « Grésilib » en 2006
- Actions culturelles sur le territoire

**Mise en réseau des bibliothèques du Grésivaudan**

- Définition des objectifs du réseau
- Définition des moyens :
  - \* 2 MTR
  - \* 2 bibliothécaires chargés de la mise en œuvre du réseau (2013)

**Création et mise en œuvre du réseau**

- Diagnostic de la lecture publique
- MTR intercommunales
- Fusion des catalogues
- 1 site
- 1 carte d'abonné unique « Pass Culture »
- Travail collaboratif
- Développement des 2 MTR (nouvel équipement à Crolles, créations de postes)
- Mise en place des bassins de lecture avec 7 bibliothèques identifiées comme chefs de file de bassin et actions culturelles communes

**Réorganisation du réseau**

- Pilotage du réseau par un trio de tête
- Lancement du service de navette
- mise en place du système des référents

## 1.4. Les objectifs, actions et ressources du réseau

### Les objectifs du réseau de lecture publique

#### L'objectif final

Développer la lecture publique et contribuer à l'animation culturelle du territoire

#### Les objectifs intermédiaires

Mailler le territoire du Grésivaudan pour une plus grande équité entre les habitants

Disposer de lieux de vie conviviaux et modernes, permettant de favoriser l'intégration, la vie sociale et la mixité de tous les publics

Impulser et accompagner les demandes de formation, de connaissance et de culture, d'information, de débats et de création, encourager le développement du numérique

Doter le territoire d'une offre en phase avec les technologies d'information et de communication et avec les usages de plus en plus importants de l'internet, en s'appuyant sur les deux médiathèques têtes de réseau

Favoriser la découverte, les rencontres, les échanges

Favoriser le traitement équitable de toutes les bibliothèques et la circulation des documents

## Les actions et moyens du réseau

Pour les bibliothécaires	Pour les usagers
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un accompagnement sur le métier et sur tout type de projets (équipement, actions culturelles...)</li> <li>- Des outils en commun à destination des équipes du réseau : un logiciel de SIGB, un site internet</li> <li>- Une harmonisation des règles et pratiques</li> <li>- Des outils de communication : une gazette partagée « La Papote », un Guide des pratiques, ainsi que des réunions régulières</li> <li>- La coordination et la mise en œuvre de groupes de travail thématiques</li> <li>- Des formations en interne et un relai de la MDI, du CNFPT et de Médiat pour des formations intra et/ou externes sur des thématiques plus générales</li> <li>- Du prêt de mobilier, d'expositions et de matériels d'animation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un site internet permettant de consulter le catalogue, réserver les documents..., avoir accès à la plateforme numérique de la MDI et une offre de livres numériques</li> <li>- Une carte d'abonnement unique,</li> <li>- Un service de navette (et son centre de tri associé), élément majeur de la cohésion du réseau</li> <li>- Des actions culturelles transversales (soutien du réseau si elles concernent 3 bibliothèques et plus)</li> <li>- Un enrichissement des fonds : soutien financier aux acquisitions ; complément des fonds documentaires des bibliothèques municipales avec les documents des MTR (dépôts pour une durée de 6 mois)</li> <li>- Des actions phares type Giboulivres</li> </ul>

### Une organisation structurée

Le trio de direction est aujourd'hui pleinement identifié et impulse la dynamique réseau. L'équipe réseau est bien repérée et a un fonctionnement lisible pour tous : elle constitue une plus-value remarquée dans la formation des bibliothécaires et bénévoles du territoire. La mission de référent est portée par chaque médiathécaire des MTR et bénéficie à l'ensemble des bibliothèques. La mise en commun des pratiques et des ressources est très appréciée, notamment à travers les groupes de travail thématiques, le Guide des pratiques et la gazette « La Papote ». Le réseau est jugé facilitateur pour tous types d'usages, avec notamment une grande flexibilité face aux besoins des usagers (prolongations de prêts, augmentations ponctuelles du nombre de documents empruntés...) et la fréquentation multi-sites possible.



### Un trio de responsables

Stratégie, documents fondamentaux, liens avec les tutelles et les élus du territoire. Rédactrice de la Papote, gazette du réseau	Responsable du réseau des bibliothèques et de la médiathèque tête de réseau de Pontcharra
Politique documentaire, pratiques métier et actions vers les publics empêchés,	Responsable adjointe du réseau des bibliothèques et responsable de la médiathèque tête de réseau de Crolles
Navette, formations, actions culturelles transversales, Giboulivres, pilotage de l'EAC pour le réseau de lecture publique	Coordinatrice et responsable adjointe du réseau

### Une équipe réseau

Postes	Missions
<b>Coordinatrice réseau et responsable adjointe du réseau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrer et animer l'équipe réseau</li> <li>• Organiser et faire le suivi du service navette</li> <li>• Gérer les projets réseau</li> <li>• Coordonner l'action culturelle du réseau</li> <li>• Piloter des projets EAC à l'échelle du réseau</li> <li>• Organiser des formations</li> </ul>
<b>Médiathécaire réseau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrer le logiciel réseau</li> <li>• Former et accompagner les équipes sur le logiciel</li> <li>• Gérer le matériel d'animation</li> <li>• Contribuer au fonctionnement de la navette</li> <li>• Être en soutien de la coordinatrice du réseau</li> </ul>
<b>Médiateur numérique réseau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination et animation du portail</li> <li>• Accompagner et former les équipes sur l'utilisation du portail et sur les ressources numériques</li> <li>• Développer des animations autour du numérique et des imprimantes 3D, robots</li> </ul>
<b>Vaguemestres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer les dessertes de la navette</li> <li>• Assurer le traitement logistique des documents circulant par la navette</li> </ul>

## Les référents

Au sein de chaque MTR, les bibliothécaires sont référents d'une ou plusieurs médiathèques du réseau.

Rôles et missions des référents	
<b>Aide aux acquisitions et suivi du budget intercommunal</b>	Montant défini par année
<b>Aide au désherbage et à la mise en valeur des fonds</b>	RDV direct avec le référent pour intervention sur place
<b>Lien avec le réseau, informations et partage</b>	Informations sur les ressources et l'organisation du réseau Remontée des demandes et des besoins
<b>Accueil lors des dépôts de documents</b>	RDV avec la coordinatrice réseau qui fait le lien avec les référents

Ainsi, c'est l'ensemble du service lecture publique intercommunal qui œuvre pour le réseau.

## 2. Etat des lieux du réseau et bilan du diagnostic de territoire

### 2.1. Ressources actuelles

A l'échelle de la politique culturelle intercommunale, il y a un fort investissement de la collectivité en matière de lecture publique, auquel s'ajoute le soutien des tutelles (Département à travers le soutien de la Médiathèque départementale, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes à travers le CTL et la DGD).

Il existe une très grande disparité de ressources financières entre les communes. Toutefois, la convention de coopération du Plan Lecture publique garantit le maintien des budgets communaux pour les bibliothèques, ainsi que le soutien financier de l'intercommunalité pour les acquisitions documentaires des bibliothèques municipales. La mise en œuvre d'actions culturelles transversales pallie en partie un budget de fonctionnement qui ne permet pas toujours de développer des actions ou de porter de nouveaux projets.

### 2.2. Le personnel

Les équipes de l'ensemble du réseau représentent 304 personnes, parmi lesquelles 64 agents municipaux et intercommunaux, et 240 bénévoles, lesquels ne représentent que 18 % des ETP des bibliothèques. En moyenne, le temps de travail des personnels salariés représente 0,77 ETPT, contre 0,05 ETPT pour les bénévoles.

#### Des agents :

- peu nombreux
- avec un faible volume horaire global
- expérimentés
- impliqués
- qui regrettent un manque de reconnaissance et une charge des tâches administratives sans cesse croissante

#### Des bénévoles :

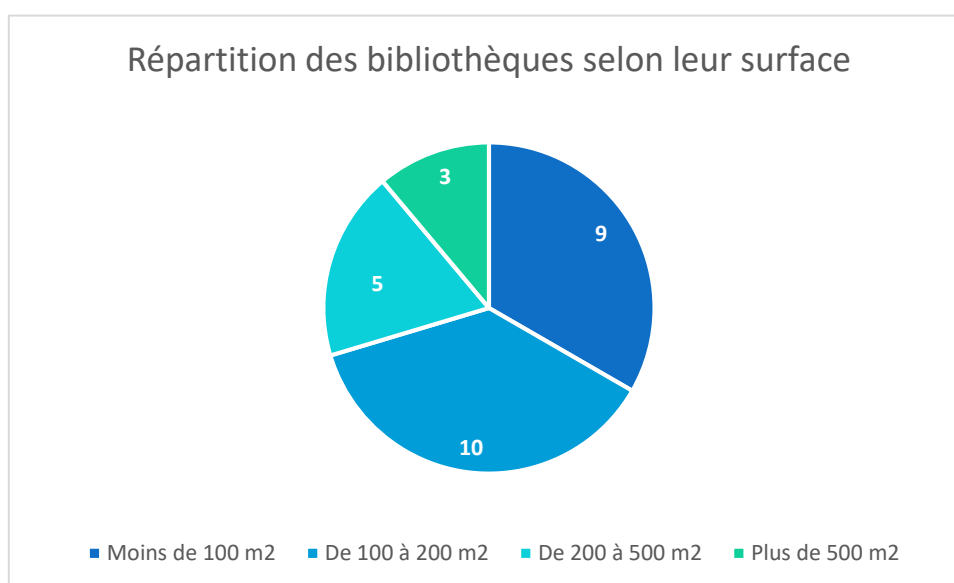
- Nombreux mais sur un très faible volume horaire individuel
- engagés
- investis
- qui représentent un turn-over important et des besoins de formation constants
- parfois en difficulté face aux nouveaux usages et outils

Il faut noter que 2 bibliothèques n'ont aucun personnel salarié. En outre, on constate un essoufflement de l'investissement bénévole, ce qui constitue un frein pour l'activité de nombreuses bibliothèques.

## 2.3. Les équipements

### 2.3.1. Les locaux

À l'échelle du réseau, la surface moyenne par habitant est de 0,05 m<sup>2</sup>. Plus de 40 % des bibliothèques ont une surface utile nette totale par habitant inférieure à 0,07 m<sup>2</sup> / habitant (norme nationale recommandée). Cela concerne essentiellement des communes entre 1 000 et 2 000 habitants, mais également 2 communes au-delà de 5 000 habitants.



75 % des bibliothèques du territoire sont accessibles au sens de la loi du 11 février 2005, mais dans 25 % des locaux, il y a de réelles difficultés d'accès. Ils sont parfois également inadaptés pour accueillir certains publics ou certaines actions (trop petits, trop éloignés des lieux de vie...).

A Pontcharra, le bâtiment est obsolète et sous-dimensionné au regard des missions d'une MTR : surface insuffisante pour les collections actuelles et plus encore pour le développement de nouveaux projets, espaces insuffisants pour de nouveaux services aux publics, manque d'espaces de travail pour les équipes, manque d'espace pour assurer le rôle de médiathèque intercommunale auprès des autres bibliothèques...

Du point de vue des publics, le confort de lecture est perçu comme le principal moteur de la fréquentation : la qualité de l'accueil, de l'ergonomie, du confort du lieu et des espaces est l'élément central de satisfaction et de motivation à la

fréquentation. La bibliothèque est vue comme un lieu de rencontres, de vie et de partage. On note également un souhait d'espaces extérieurs dédiés à la lecture.

Tout cela converge vers la notion de tiers-lieux vers laquelle il faudra tendre dans les futurs projets de réaménagements ou de constructions de nouveaux équipements. Plusieurs viennent d'être réalisés (Montbonnot, Saint-Vincent-de-Mercuze, Brignoud, Frogès-des-Champs, Saint-Hilaire-du-Touvet), d'autres sont en cours (Le Cheylas) ou envisagés (Pontcharra, Saint-Ismier). D'autres lieux mériteraient une réflexion approfondie (Theys, Biviers).

### **2.3.2. L'équipement numérique**

Les bibliothèques du territoire sont dotées d'ordinateurs destinés aux publics (58 postes) et aux professionnels (94 postes), l'ensemble de ces postes informatiques sont dotés d'internet. Il existe d'importants besoins de renouvellement d'un parc ancien.

Environ la moitié des bibliothèques proposent également des tablettes et liseuses, et des imprimantes 3D sont disponibles dans les deux MTR. Les imprimantes 3D et robots font l'objet d'ateliers de découverte et commencent à rencontrer leur public.

### **2.3.3. Les horaires**

Les horaires sont parfois perçus comme inadaptés aux actifs. Les avis du public sont plutôt mitigés sur ceux-ci, et surtout sur la communication les concernant, en raison des très grandes variations entre bibliothèques. On constate en outre des enjeux différents sur cette question, entre usage d'agrément et usage utilitaire. Enfin, une partie des non-usagers ne fréquentent pas les médiathèques par manque de temps ou en raison des contraintes des horaires d'ouverture. La question des amplitudes d'ouverture est à mettre en parallèle des temps de travail des équipes salariées, souvent en nombre réduit, et des équipes composées uniquement de bénévoles.

## **2.4. Les tarifs**

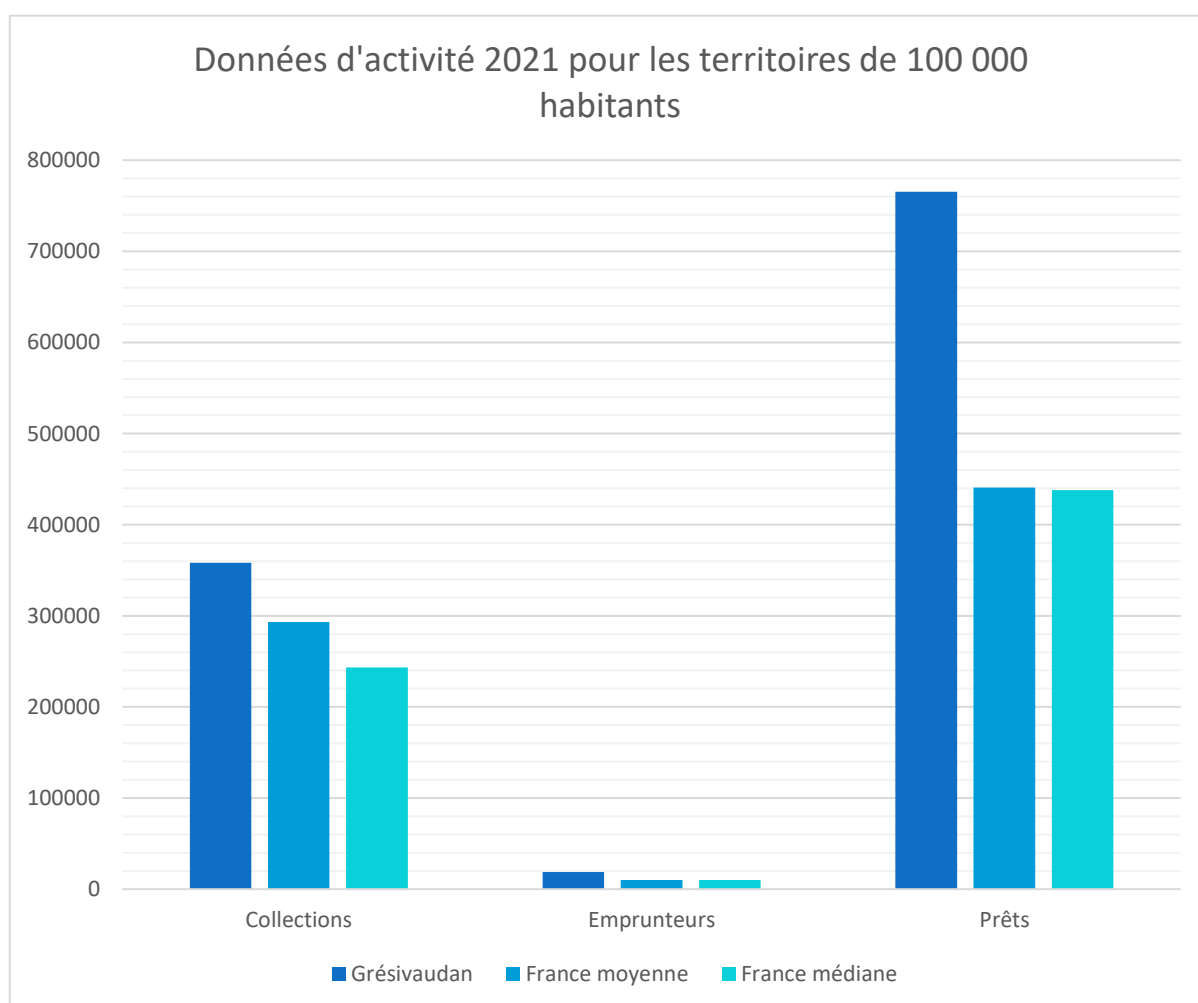
Elus, bibliothécaires et publics perçoivent la question des tarifs comme un point central d'amélioration. L'absence d'harmonisation est perçue comme un frein possible à la fréquentation.

	2013			2019		
	Nb de communes la pratiquant	Moyenne Prix	Echelle	Nb de communes la pratiquant	Moyenne Prix	Echelle
Gratuité pour tous les publics	1	-	-	3	-	-
Cotisation adulte	19	11,89 €	de 5€ à 25 €	19	11,00 €	de 5€ à 23 €
Cotisation jeune	10	6,84 €	de 3 € à 10 €	3	6,66 €	de 5€ à 10€
Cotisation famille	27	14,40 €	de 5€ à 35 €	21	14,87 €	de 10€ à 24 €

## 2.5. Les collections

Comme le montre le graphique page 24, avec 358 270 documents en rayon, les collections physiques sont très développées, bien au-delà des moyennes nationales pour un territoire de 100 000 habitants pour les imprimés (moyenne nationale autour de 250 000 documents), mais en-dessous de ces moyennes pour les supports audiovisuels (moyenne nationale autour de 45 000 documents). Le volume des collections est en baisse s'agissant des imprimés adultes, en raison de l'important et nécessaire travail de désherbage mené depuis deux ans sur les collections de l'ensemble des bibliothèques et accompagné par les médiathécaires référents, tandis que les autres types de fonds restent stables. Certaines bibliothèques du réseau ont des fonds spécifiques et complémentaires (fonds voyage, fonds Arts, fonds patrimoniaux, fonds dyslexie, fonds facile à lire, livres audio), qui sont un fort atout pour les publics grâce au service navette. Par ailleurs, les collections sont considérées comme adaptées au public local, tant par les professionnels que par les usagers eux-mêmes. La mise en réseau a ouvert largement l'accès à une offre plus large et plus diversifiée sans dénaturer la cohérence offre/besoins au niveau de chaque bibliothèque.

**Côté collections numériques**, outre les propositions disponibles à travers le portail commun (livres numériques, presse, audio, vidéo, autoformation...), via notamment les ressources de la médiathèque départementale de l'Isère, 15 bibliothèques proposent soit tablettes, soit liseuses, soit les deux. Aucune bibliothèque ne propose à ce jour de jeux vidéo, mais plusieurs projets de création de fonds se dessinent. L'affirmation du rôle du réseau dans le domaine du numérique (en raison d'une forte hausse des demandes et d'un besoin de renforcement de la communication) est en cours. Des ressources importantes y sont affectées (présence de médiateurs numériques dans chaque MTR, médiateur numérique réseau, formations réseau, ressources en ligne de la MDI...).



D'une manière générale, la dynamique du réseau le positionne au-delà voire très au-delà de ceux des territoires équivalents, comme le montre le graphique ci-dessus qui compare les principaux éléments statistiques avec les moyennes et médianes nationales pour les territoires de 80 à 120 000 habitants (source : synthèse nationale la plus récente des données d'activité des bibliothèques municipales et intercommunales, produite par le ministère de la Culture à partir

des statistiques 2018). On constate entre 2019 et 2021, et malgré le contexte sanitaire, un accroissement autour de 20 % des transactions de prêts (passées d'environ 600 000 à plus de 750 000, y compris la navette) à mettre en regard d'une stabilité des publics.

**L'intérêt du budget d'acquisitions réseau** (61 300 € en 2022), qui représente une part considérable du budget de certaines bibliothèques, ainsi que des services mis à disposition des bibliothèques (prêt de documents spécifiques aux bibliothèques qui en manquent, dépôts, etc.) est largement reconnu. Mais la nécessité d'aller plus loin, notamment avec une politique documentaire commune pour garantir la cohérence et la complémentarité des fonds, est aujourd'hui perçue comme une priorité par la majorité des bibliothécaires.

Une optimisation du site des bibliothèques du Grésivaudan est prévue. Ce site permettra une meilleure lisibilité des usagers grâce à une uniformisation de la mise en page et des fonctionnalités. Il mettra en avant l'identité et les actions du réseau et facilitera les usages par les équipes contributrices.

Il répondra aussi à la demande concernant l'adaptation aux supports smartphones et tablettes (non responsive à ce jour), notamment pour les utilisateurs les plus jeunes.

## 2.6. La navette

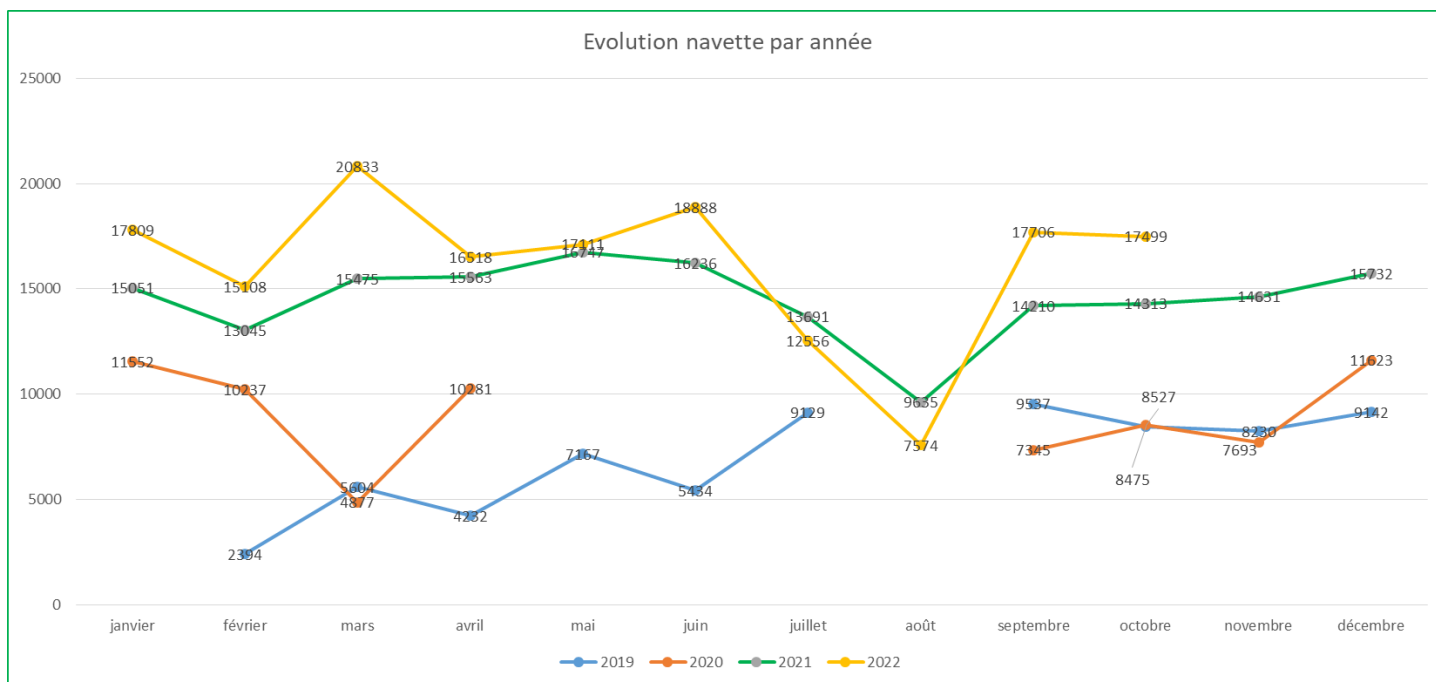
Le service de navette, initié début 2019, est très attractif et suit une courbe ascendante de ses transactions. Ce constat est valable pour tous les types de transactions et pour toutes les bibliothèques du réseau, quels que soient leur taille et leur public.

Les moyens ont été augmentés avec un recrutement d'un deuxième agent en janvier 2021 et l'achat d'un second véhicule. Avec ce dispositif, la navette passe chaque semaine dans chacune des bibliothèques (au lieu de 15 jours).

En plus de la circulation des documents, la navette permet le transport des matériels d'animation et petit mobilier.



## Bilan de la navette documentaire de février 2019 à octobre 2022



Si cet accroissement continu de l'utilisation de la navette représente un véritable succès de cette nouvelle offre de service, en permettant le maintien des abonnés et de leurs prêts dans leur bibliothèque de proximité et en jouant un rôle incontestable dans la forte augmentation du volume global des prêts sur cette période, il constitue également un frein, dans la mesure où la charge de travail pour les bibliothécaires augmente au rythme de cette utilisation, avec des problématiques importantes de stockage et de manipulations de charges.

## 2.7. L'action culturelle

### Des partenariats très tournés vers la jeunesse

Pour la majorité des bibliothèques, les partenariats sont fortement tournés vers la petite enfance, l'enfance et le public scolaire : 80% des bibliothèques ont un partenariat avec les classes maternelles et primaires. Plus de la moitié des collèges du territoire bénéficient également d'actions portées par certaines bibliothèques du réseau. Des partenariats sont menés avec les lycées comme par exemple les Maisons familiales et rurales de Crolles.

Les partenariats avec les structures touchant d'autres types de publics sont plus rares, même s'ils tendent à se développer (travail avec les EHPAD, Instituts Médico-Educatifs, portage de livres à domicile dans douze communes...)

**Une diversité de publics visés envers :**

- l'inclusion numérique : au sein des MTR, des médiateurs proposent des actions en faveur de l'inclusion numérique (ateliers numériques, prêt de matériel et de salle, accueil de classes numériques, réponse à une demande précise)
- les actions envers la petite enfance : accueils RAM et crèches, animations
- les actions envers les enfants : accueils scolaires, séances de contes, rencontres auteurs...
- les publics spécifiques : gens du voyage, personnes âgées, EHPAD, Instituts Médico-Educatifs, classes ULIS, associations œuvrant dans le champ social, portage à domicile en partenariat avec des structures sociales (CCAS ou ADMR) dans douze communes...
- le tout public : à travers des événements fédérateurs locaux (Giboulivres ...) ou nationaux (Fête de la science, Mois du film documentaire, Nuit de la lecture, ...)

A noter : la mise en œuvre depuis 2022 de projets d'Education Artistique et Culturelle, en lien avec les autres structures culturelles du territoire et à destination du public scolaire, jeunesse et spécifique. Un Plan Local d'Education Artistique et Culturelle est en cours de signature avec les tutelles dont la DRAC. Ce dispositif permettra de construire dans la durée des actions autour de l'Education aux média et à l'information, des résidences auteurs, des spectacles vivants et rencontres d'artistes....

**Un réseau tourné vers l'action culturelle**

En complément des actions culturelles menées par chacune des bibliothèques, le réseau :

- impulse des actions en lien avec les thématiques nationales, régionales et locales et en transversalité avec les partenaires culturels, éducatifs, sociaux du territoire
- apporte un soutien financier, logistique et organisationnel du réseau : un budget total de 28 000 € en 2019 (72 186 € en 2022, du fait de la tenue du festival biennal « Giboulivres ») ;
- organise la communication des animations en lien avec la direction de la communication du Grésivaudan
- met à disposition des outils mutualisés : prêts d'outils et matériels d'animation (expositions, kamishibai, raconte-tapis, etc.)

**Toutefois, certains freins subsistent :**

- des synergies restent à développer avec les autres services de la communauté de communes : services action sociale et emploi, insertion, jeunesse...
- un manque de temps, de personnel, et des espaces inadaptés dans un certain nombre de bibliothèques limitent la possibilité pour celles-ci de s'investir dans le champ de l'action culturelle
- un rapport entre l'investissement en temps et en énergie et des résultats parfois en demi-teinte découragent les bibliothèques qui ont le moins de ressources.

**Du point de vue des publics, l'action culturelle est perçue comme un point fort :**

- une offre d'animations en adéquation avec les besoins des publics locaux
- une association forte des notions de bibliothèque et d'animation dans l'esprit des publics
- des animations « lecture », « hors-lecture » et « hors-les-murs », facteur important d'attractivité des bibliothèques
- des animations perçues comme un facteur d'attractivité pour les non-publics
- la bibliothèque comme lieu de rencontre et de vie locale
- la représentation d'une bibliothèque moderne associée à celle d'une bibliothèque dynamique et flexible sur la vie entre ses murs

## 2.8. Les usagers

**Une forte proportion de la population inscrite dans une bibliothèque du réseau, mais une baisse du nombre d'inscrits observée ces dernières années.**

Il y avait 17 709 inscrits en 2021 dans les bibliothèques du réseau, soit 17 % de la population du territoire. Une proportion légèrement plus importante que celle de la moyenne nationale est inscrite en bibliothèque (moyenne nationale 16%). Mais elle est en forte baisse par rapport à 2019 où elle atteignait 21 %. Les effets de la crise sanitaire n'ont pas encore été totalement rattrapés.

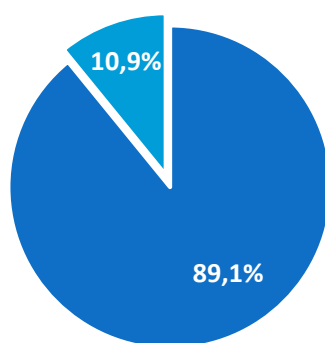
Qui plus est, une baisse de 11% du nombre d'inscrits avait déjà été observée entre 2013 et 2019. La baisse sur cette première période ne traduit cependant pas forcément une baisse effective du nombre d'inscrits, en raison de migrations informatiques de systèmes communaux, dans lesquels un même usager pouvait être inscrit dans plusieurs bibliothèques, vers un système unique intercommunal, où chaque usager a une inscription unique, ce qui fausse la comparaison.

## Une surreprésentation des enfants parmi les publics des bibliothèques du réseau. Une fréquentation de proximité privilégiée par les publics.

Une **surreprésentation des 0-14 ans** dans les emprunteurs actifs des bibliothèques du réseau (20% de la population mais 38% des emprunteurs actifs), tandis que les autres catégories d'âge sont sous-représentées.

Les **usagers résident à plus de 89% dans la commune d'implantation** de la bibliothèque qu'ils fréquentent, ce qui est favorisé par la présence de la navette.

Répartition des usagers particuliers emprunteurs actifs selon leur lieu de résidence



- Part des usagers particuliers emprunteurs actifs résidant dans la commune
- Part des usagers particuliers emprunteurs actifs résidant hors de la commune

## Les publics privilégient la relation, l'accueil, l'échange sur tout le reste.

Les mots utilisés par les habitants pour décrire la bibliothèque qu'ils fréquentent sont tous positifs :



Les usagers souhaitent une diversification de l'offre de services, au-delà des collections, avec des animations « hors lecture » et des accueils « hors-les-murs » perçues comme attractives, notamment pour les publics qui ne fréquentent pas habituellement les lieux.

L'idée d'une bibliothèque moderne est étroitement associée à celle d'une bibliothèque plus flexible et facilitante.

### **Le point de vue des bibliothécaires sur les freins à la fréquentation et les besoins des usagers.**

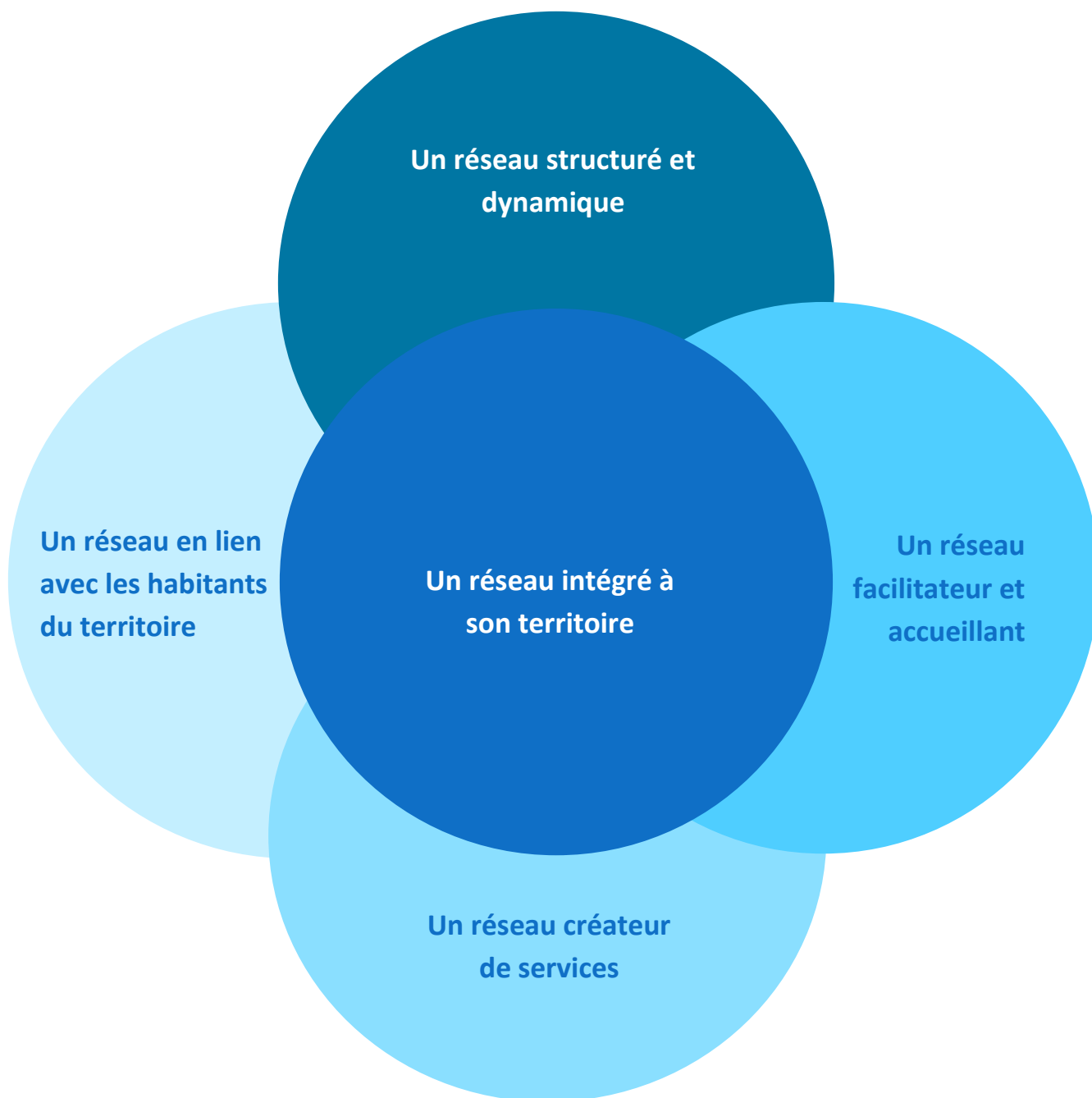
Une majorité de bibliothécaires repère des difficultés d'accès de certains publics (73,6 %) ou des désaffections, notamment chez les adolescents qui bénéficient d'autres propositions à l'entrée au collège (CDI). Il y a une volonté de travailler sur l'élargissement et la diversification des publics, avec des projets en cours (FAL...), mais il reste des projets à construire (développement des partenariats, actions hors-les-murs, renforcement de l'action culturelle, diversification des collections...), notamment en direction des non-usagers et des publics éloignés ou empêchés.

Le rôle du réseau se jouera dans l'impulsion d'une dynamique auprès des bibliothèques (identification des publics, actions, collections, etc.), avec notamment le développement d'un travail d'identification des profils d'usagers du réseau et de leurs usages et la mise en place d'une politique documentaire commune.

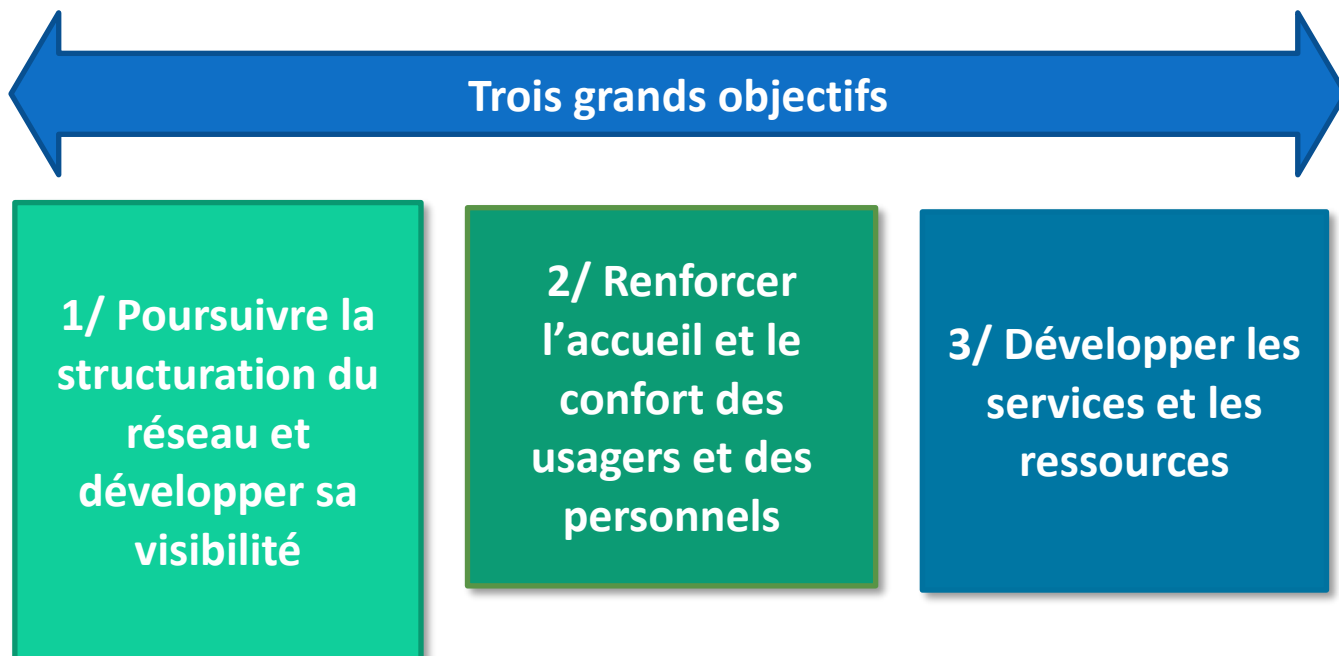
<p style="text-align: center;"><b><u>Forces</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un investissement à la fois politique et financier</li> <li>- une progression de l'offre de lecture publique</li> <li>- un bon maillage du territoire</li> <li>- une structuration du réseau de plus en plus lisible</li> <li>- un accroissement de la visibilité des bibliothèques</li> <li>- un accompagnement des équipes du réseau</li> <li>- une professionnalisation des acteurs</li> <li>- un exemple reconnu parmi d'autres réseaux de lecture publique</li> <li>- une communication accrue au sein du réseau</li> <li>- une progression de l'accessibilité</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b><u>Opportunités</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le développement de nouveaux fonds et de services innovants, au plus près des besoins des habitants</li> <li>- le développement d'actions et de services en direction de publics spécifiques</li> <li>- l'évolution vers des bibliothèques tiers-lieux</li> <li>- l'élaboration et la mise en œuvre de la première politique documentaire partagée</li> <li>- l'affirmation du rôle du réseau dans le domaine du numérique</li> <li>- une transversalité intercommunale avec d'autres services</li> <li>- la mise en œuvre des EAC</li> <li>- la refonte du site et de la charte graphique du réseau</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b><u>Faiblesses</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un réseau vaste et hétérogène</li> <li>- des moyens inégaux suivant les communes, en budget et en personnel</li> <li>- des espaces parfois inadaptés</li> <li>- des bibliothèques portées par des équipes de bénévoles</li> <li>- des tarifs à harmoniser</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b><u>Menaces</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- manque de disponibilité du personnel pour faire réseau et pour mener à bien les tâches</li> <li>- de fortes contraintes liées aux locaux</li> <li>- le nécessaire réaménagement des locaux de plusieurs médiathèques, pour favoriser le confort des usagers et des agents, et répondre aux missions propres à chaque équipement</li> <li>- l'augmentation de la charge de travail en lien avec la navette</li> <li>- l'augmentation des tâches administratives</li> </ul>

# 3. Enjeux et perspectives

## 3.1. Les objectifs du réseau



3.2. En complément du Plan Lecture et du CTL, les objectifs à mettre en œuvre grâce à la DGD bibliothèques



**Objectif 1**

**Poursuivre la structuration du réseau et développer sa visibilité**

Objectifs opérationnels	Actions dédiées
<p><b>Ajuster les bâtiments des médiathèques têtes de réseau à leurs missions spécifiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Construction d'un nouvel équipement à Pontcharra, inscrite au PPI 2022-2027</b></li> </ul>
<p><b>Accompagner les autres projets de bâtiments et d'équipement sur le réseau pour améliorer les</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Requalification de médiathèques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Récentes (Brignoud, Barraux, Montbonnot, Saint-Hilaire-du-Touvet...)</b></li> <li>- <b>En cours (Les Adrets, Frogès-des-Champs, Saint-Vincent-de-Mercuze...)</b></li> </ul> </li> </ul>



<p>services aux usagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A venir (Le Cheylas, Theys, Biviers, Saint-Ismier...)</li> </ul>
<p>Formaliser une communication unifiée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A destination du grand public, dans une perspective d'attractivité du réseau de lecture publique : identité visuelle commune (charte graphique, logos), refonte du site internet, enrichi et plus convivial, nouveau guide du lecteur ; campagne de communication en septembre 2023 sur les services des bibliothèques</li> <li>▪ A destination des décideurs locaux, dans une perspective de valorisation des projets dans le champ de la lecture publique : commission culture, COPIL du CTL, instances d'échanges</li> </ul>

Objectif 2

**Renforcer l'accueil et le confort des usagers et des personnels**

Objectifs opérationnels	Actions dédiées
<p>Renouveler les espaces en s'inscrivant dans une perspective de tiers-lieu</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déployer des espaces détente, au sein des bibliothèques</li> <li>▪ Favoriser la modularité et le mobilier facilement déplaçable</li> </ul>
<p>Réaménager les espaces, améliorer l'image des bibliothèques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renouveler et diversifier le matériel : casques VR, imprimantes 3D, matériel d'animation...</li> <li>▪ Renforcer certaines collections pour toucher les différents publics</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménager des espaces Facile à lire</li> </ul>
<p>Connaître les habitants et les associer aux propositions portées par les bibliothèques du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valoriser les productions locales des habitants</li> <li>▪ Consulter les usagers sur les propositions de lecture publique et expérimenter la co-construction sur certains projets (par exemple, pour l'action culturelle)</li> <li>▪ Développer des outils d'enquête et de satisfaction des usagers sur les services de la bibliothèque et du réseau</li> </ul>
<p>Améliorer les conditions de travail des personnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renouveler ou améliorer le mobilier professionnel</li> <li>▪ Renouveler ou développer le matériel informatique</li> </ul>

### Objectif 3

#### Renforcer et développer les services et les ressources

Objectifs opérationnels	Actions dédiées
<p>Consolider une offre adaptée et multisupports</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place une politique documentaire à l'échelle du réseau</li> <li>▪ Optimiser le service navette</li> </ul>
<p>Diversifier les propositions des bibliothèques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création de fonds de jeux vidéo</li> <li>▪ Développer les fonds Facile à lire</li> <li>▪ Développer et renforcer le prêt de tablettes et liseuses</li> <li>▪ Mise à disposition d'une artothèque</li> </ul>

<p><b>Enrichir l'offre numérique sur le territoire et favoriser son accessibilité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Espaces et offres dédiés : ateliers et espaces créatifs numériques, etc.</b></li> <li>▪ <b>Evaluer l'offre de ressources numériques en ligne pour les usagers et son accessibilité pour mettre en œuvre un accès plus direct</b></li> <li>▪ <b>Mettre en œuvre des actions d'Education aux Médias et à l'Information (EMI)</b></li> </ul>
<p><b>Déployer des actions envers des publics cibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Poursuivre le développement d'une offre de collection innovante et adaptée à des publics ciblés (adolescents, Facile à lire, petite enfance etc.) : par exemple fonds jeux vidéo, jeux de société, matériel</b></li> <li>▪ <b>Soutenir des actions sur la thématique de l'oralité (Giboulivres, lecture à voix haute)</b></li> <li>▪ <b>Soutenir les actions sur la lutte contre l'illettrisme</b></li> <li>▪ <b>Participer aux actions d'EAC en lien avec la Communauté de communes</b></li> <li>▪ <b>Développer les fonds de documentaires jeunesse ou d'albums petite-enfance dans certaines bibliothèques</b></li> </ul>
<p><b>Élargir les partenariats pour développer des actions transversales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Répertorier l'ensemble des acteurs culturels et socio-éducatifs</b></li> <li>▪ <b>S'appuyer sur les services de la Communauté de communes pour le développement d'actions transversales sur le territoire</b></li> </ul>

# Conclusion

2022 aura été une année structurante pour le réseau des bibliothèques du Grésivaudan avec des étapes clés :

- Signature d'un Contrat Territoire Lecture en juin, qui apporte une reconnaissance de notre territoire et de nos actions culturelles. En outre, il s'agit d'une aide financière importante, notamment pour les actions culturelles transversales ;
- Mise en place des premiers projets dans le cadre de l'Education Artistique et Culturelle. Cela entraîne de travailler sur une nouvelle temporalité et à de nouvelles échelles de partenariat : transversalité des services, travail direct avec des compagnies artistiques, lien renforcé avec le monde scolaire.

La demande de dotation globale de décentralisation pour les bibliothèques vient conforter cette architecture en :

- Renforçant la coordination et l'identité réseau
- Permettant de faire évoluer l'image des bibliothèques
- Aidant concrètement les bibliothèques sur des besoins précis et fondamentaux : fonds documentaires, mobilier, matériel informatique et d'animation.

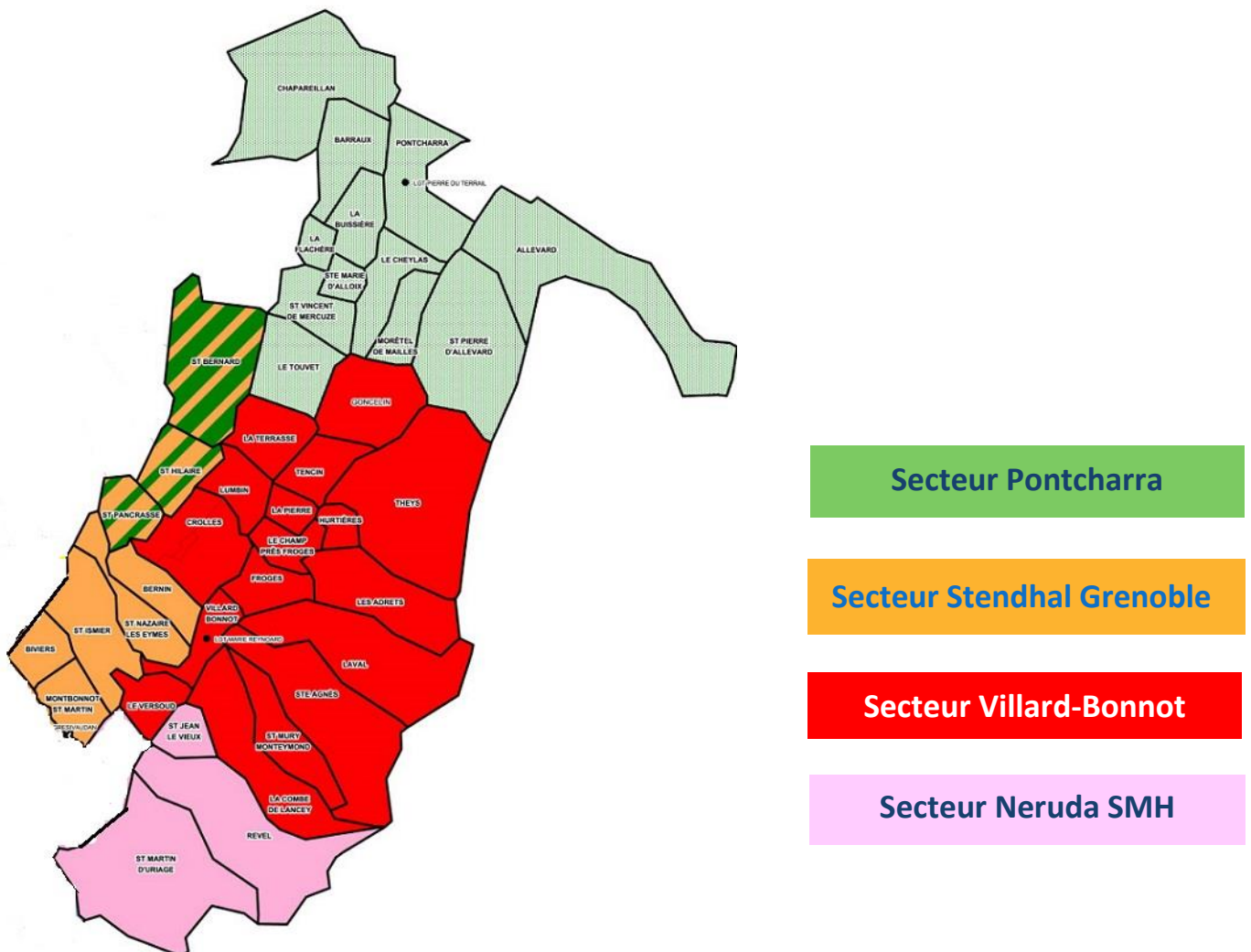
Avec la mise en œuvre des EAC, nombreuses actions culturelles transversales menées sur le réseau, et la mise en marche du chantier sur une politique documentaire à l'échelle du réseau, la dynamique du réseau des médiathèques reste forte. Le futur projet de nouvelle MTRP devrait être la prochaine étape de consolidation du réseau.

# Annexes

## Annexe 1 : l'environnement scolaire

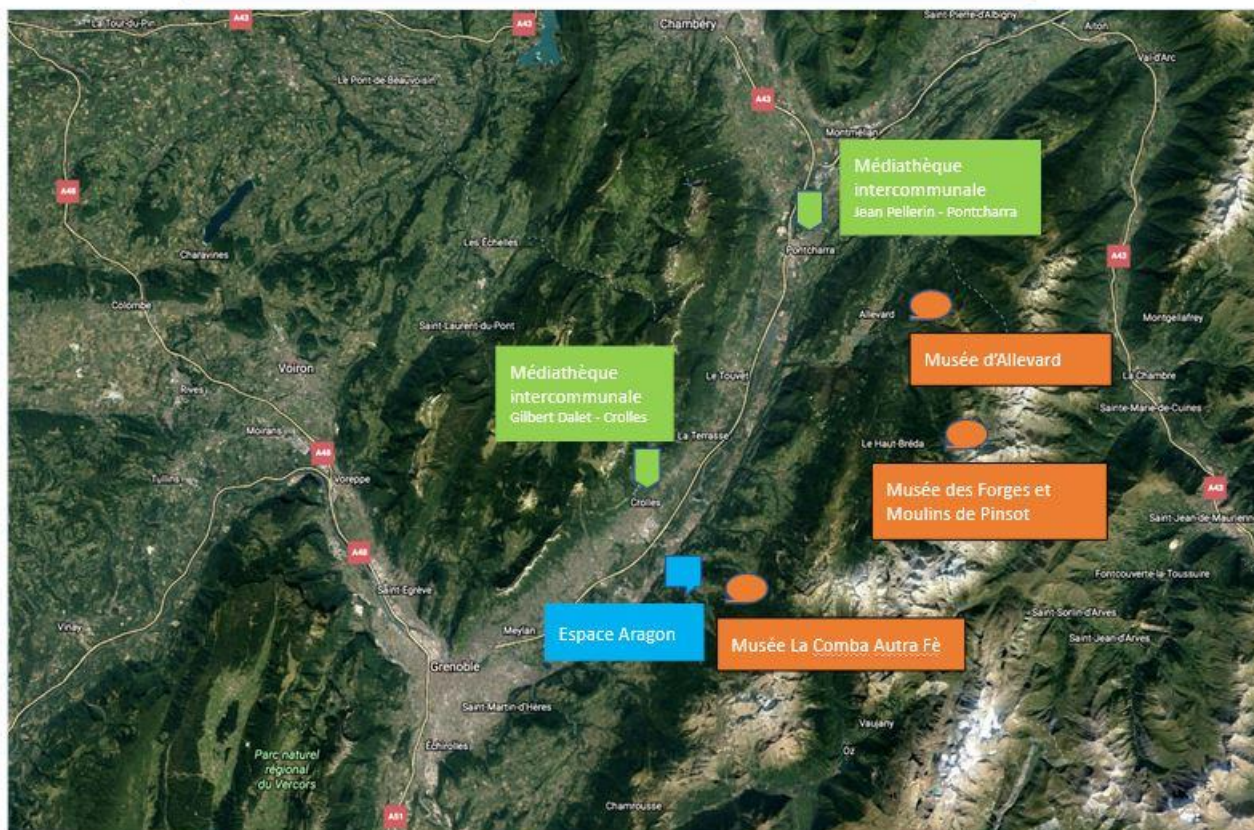
Le territoire du Grésivaudan compte 34 maternelles, 53 écoles élémentaires ou primaires, 7 collèges et 2 lycées publics, auxquels s'ajoutent 3 écoles privées, deux lycées professionnels et le lycée des Pupilles de l'air.

La carte scolaire prévoit le rattachement des communes du Nord au lycée de Pontcharra et de l'Est au lycée de Villard-Bonnot. Les communes du Sud-Ouest sont rattachées sur Grenoble au lycée Stendhal et les communes du Sud-Est sont rattachées sur Saint-Martin-d'Hères au lycée Pablo Neruda.



## Annexe 2 : les équipements culturels du territoire

### EQUIPEMENTS CULTURELS INTERCOMMUNALES DU GRÉSIVAUDAN



**Médiathèques intercommunales**  
têtes de réseau (MTR)  
Crolles - Pontcharra

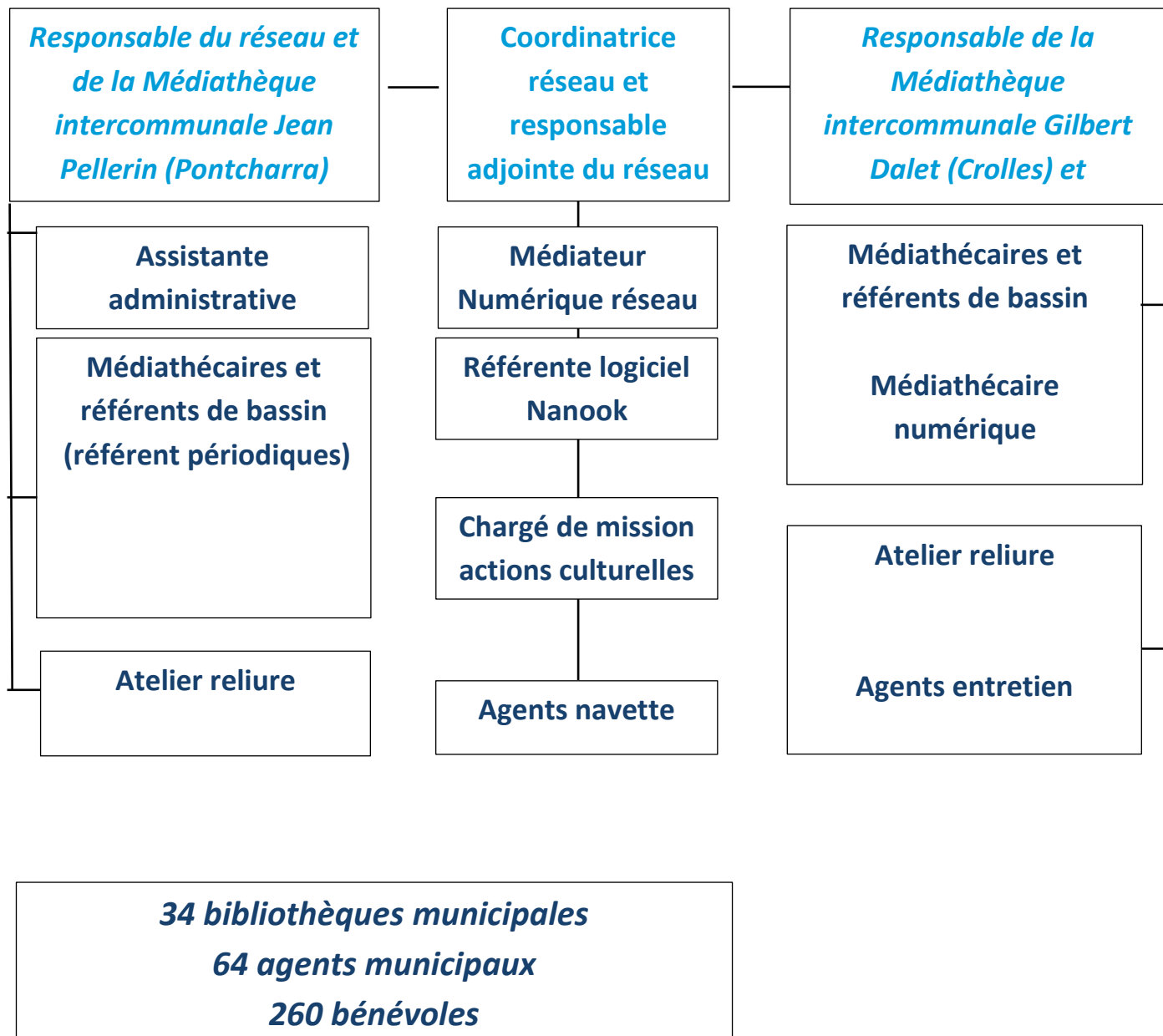
**Réseau des musées**  
Pinsot, Allevard,  
La Combe de Lancey

**Espace Aragon**  
Spectacle vivant,  
cinéma, expositions  
Villard-Bonnot

8

Outre les équipements intercommunaux, visibles sur la carte ci-dessus, le territoire compte un musée (Musée de La Houille blanche – Maison Bergès), 2 salles de spectacle (L'Espace Paul Jargot à Crolles et Le Coléo à Pontcharra), 3 salles polyvalentes (La Pléiade à Allevard, L'Espace Agora à Saint-Ismier et Le Belvédère à Saint-Martin-d'Uriage), 2 cinémas (Le Jean Renoir à Pontcharra et Le Bel'donne à Allevard) et 3 salles d'expositions (à l'Espace Paul Jargot à Crolles, à la Maison des Arts à Montbonnot, le Belvédère à St Martin d'Uriage).

## Annexe 3 : l'organigramme du réseau





# CONVENTION DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

## POUR LE FONCTIONNEMENT DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

### Entre les soussignés :

**La communauté de communes Le Grésivaudan,**  
Représentée par son Président, **Monsieur Henri BAILE**  
Dont le siège est situé 390, rue Henri Fabre - 38926 CROLLES cedex,  
Agissant en vertu de la délibération n° DEL-2024- du 25 novembre 2024

*Ci-après désignée « Le Grésivaudan »*

### D'une part,

Et :

**NOM Structure**  
Situé(e) Adresse  
Représenté(e) par **Titre, NOM Prénom**  
Autorisé(e) à signer en vertu de \_\_\_\_\_ du

*Ci-après désignée NOM*

### D'autre part.

---

Il est convenu, ce qui suit :

### **PREAMBULE**

#### **Compétences du Grésivaudan**

Le Grésivaudan a une démarche très volontariste en matière culturelle, compétence partagée avec les communes et les partenaires institutionnels avec lesquels il travaille en étroite collaboration.

Il s'est fixé plusieurs objectifs :

- Veiller au maillage du territoire dans un souci d'équité du service public,
- Travailler à la transversalité des politiques publiques en considérant la culture au sens large et pas seulement le volet artistique,
- Favoriser la proximité avec les publics en proposant une offre adaptée au plus près des territoires et des établissements,



- Construire des projets en partenariat avec les acteurs du territoire et en particulier les structures culturelles,
- Travailler en réseau.

Parmi ses compétences, figure celle de la Lecture Publique avec la création, dès 2013, du réseau des bibliothèques, acté par une convention avec le Département. Depuis lors, le réseau des bibliothèques s'est structuré et a élargi son champ d'action en s'appuyant sur des conventionnements avec les partenaires institutionnels comme le Département (Plan Lecture) et la DRAC (Contrat territoire lecture- CTL).

Par ailleurs, le projet culturel scientifique éducatif et social (PCSES), voté par le Conseil communautaire en date du 20 mars 2023, a permis de fixer les lignes directrices de développement du réseau de lecture publique.

Le réseau de lecture publique du Grésivaudan est le fruit d'une volonté partagée par l'ensemble des élus du territoire visant à satisfaire les besoins culturels de la population en participant au développement global du territoire. Il permet à toute la population d'accéder aux services de l'ensemble des bibliothèques du réseau. Le fonctionnement du réseau s'appuie sur les professionnels et les bénévoles des établissements municipaux et intercommunaux.

Le réseau est composé de deux médiathèques intercommunales, de trente-quatre bibliothèques associées et d'un point lecture (Saint-Jean-le-Vieux) qui restent sous la tutelle de leur commune respective.

### **Convention avec le Département**

Par délibération du Conseil communautaire du 9 juillet 2012 et par délibération du Conseil départemental du 20 juillet 2012, une convention a acté la création d'un réseau de bibliothèques sur le territoire le 20 juillet 2012 et désigné les médiathèques intercommunales de Crolles et Pontcharra comme Médiathèques Têtes de Réseau (M.T.R.).

S'inscrivant dans le plan de développement de la Lecture Publique de l'Isère, le réseau des bibliothèques du Grésivaudan bénéficie du soutien du Département de l'Isère qui contribue financièrement et techniquement à la mise en place et au fonctionnement du réseau, dans les domaines suivants : acquisitions documentaires, informatisation des établissements et du réseau, personnel et véhicules dédiés au réseau, aménagement des locaux, formation et actions culturelles.

La Médiathèque départementale (MDI) apporte son expertise aux collectivités et accompagne les personnels salariés et bénévoles des bibliothèques du réseau.

### **ARTICLE 1 : OBJET**

La convention de coopération intercommunale lie Le Grésivaudan et chacune des communes signataires, dont la bibliothèque est associée au réseau de lecture publique. Le bon fonctionnement du réseau de lecture publique nécessite de préciser les rôles et les responsabilités de la communauté de communes et des communes.

L'objet de la présente convention est donc de définir l'organisation et le fonctionnement du réseau de lecture publique de telle sorte qu'elle soit un texte de référence au sein duquel chacun des acteurs puisse trouver les informations pratiques, nécessaires à l'exercice de ses activités.

La convention est complétée par des annexes :

- Annexe 1 – Tableau de répartition des charges,
- Annexe 2 – Liste des bibliothèques du réseau,
- Annexe 3 - PCSES.

## **ARTICLE 2 : DUREE ET EVALUATION**

La présente convention s'inscrit à la suite de la précédente, signée en 2021. Elle s'applique au jour de sa signature par les parties, et jusqu'au terme du Plan Lecture du Département, soit le 31 décembre 2026.

Un bilan de mi-plan a été réalisé en mars 2023 (en présence des membres de la médiathèque départementale de l'Isère, de la vice-présidente en charge de la culture et des patrimoines matériels et immatériels, de la directrice de la Direction Culture et Patrimoine Culturel, de la responsable du réseau, des responsables des médiathèques intercommunales) et présenté en commission culturelle.

## **ARTICLE 3 : GOUVERNANCE ET COMPOSITION**

### **Gouvernance du réseau**

Le Conseil communautaire fixe les orientations de développement de la Lecture Publique sur le territoire et le budget annuel.

La Commission culturelle, présidée par le président de la communauté de communes Le Grésivaudan et en délégation par la vice-présidente chargée de la culture et des patrimoines matériels et immatériels, est consultative.

Elle permet de dresser des bilans d'activité et perspectives et de définir les avancées des différents projets du réseau. Elle arbitre les orientations et propositions culturelles.

### **Composition et instances du réseau**

Sous l'impulsion de la Vice-Présidente et en application du projet de territoire, la Direction Culture et Patrimoine Culturel élabore et conduit la politique culturelle du Grésivaudan avec l'ensemble des établissements culturels de la communauté de communes (réseau des musées, Espace Aragon, réseau de lecture publique). Elle assure le lien avec les différentes directions de la communauté de communes et les communes du territoire.

Elle est en charge du projet culturel de territoire dans le prolongement de la signature du Plan local d'éducation artistique et culturelle (PLEAC).

Le réseau de lecture publique est composé de trente-quatre médiathèques ou bibliothèques communales, réparties sur l'ensemble du territoire. Leur organisation, leurs horaires d'ouverture et leurs tarifs sont autonomes, décidés par les communes. Leurs services publics sont assurés par des équipes de professionnels salariés ou des bénévoles.

Situées à Crolles et à Pontcharra, les Médiathèques Têtes de Réseau (MTR) assurent les pôles et missions de médiathèques têtes de réseau. Elles sont des lieux ressources pour les bibliothèques du réseau :

- En matière d'accompagnement et de conseils professionnels, notamment par l'intermédiaire des 17 référents qui ont chacun en charge le suivi de plusieurs bibliothèques du réseau, en particulier sur la thématique des collections et de la politique documentaire,

- En matière de prêts de documents par le biais des dépôts,
- En matière d'acquisitions de documents via une commande annuelle pour chaque bibliothèque,
- En matière de projets culturels transversaux et de parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC),
- En matière de partage de pratiques métier, d'outils et de matériel d'animation.

La navette est un service intercommunal qui assure la circulation des documents et du matériel mutualisé sur l'ensemble du territoire par des tournées hebdomadaires dans les bibliothèques du réseau.

Un centre de tri dédié, situé à La Terrasse, est le centre de gestion de la navette : agents, véhicules et matériel commun.

Nouveau service porté par Le Grésivaudan, l'artothèque permet, par ailleurs, aux abonnés des bibliothèques et à des collectivités d'emprunter des œuvres d'artistes contemporains et des tirages d'illustrateurs d'albums jeunesse ou de bandes dessinées.

La circulation des œuvres est assurée par le service navette vers deux lieux de retrait (médiathèques de Crolles et de Pontcharra), avec des possibilités de déploiement futur sur d'autres bibliothèques.

Des temps de médiation sont proposés pour faire connaître les fonds de l'artothèque tant aux équipes qu'aux adhérents des bibliothèques.

Enfin, au travers de son service de lecture publique, Le Grésivaudan propose un point lecture sur la commune de Saint-Jean-le-Vieux, lieu de lecture innovant proposé aux habitants, adapté à la taille du lieu et à ses spécificités, avec un fonctionnement et une offre différente des autres membres du réseau.

En termes d'instances, et en vue de poursuivre l'essor du réseau, fédérer les équipes, évaluer les actions et services et innover, différents temps d'échange et de co-construction avec les agents et bénévoles du réseau sont organisés régulièrement :

- Deux réunions plénières annuelles pour échanger sur les avancées du réseau, les priorités d'actions, partager les informations, travailler sur de nouveaux projets ou demandes du territoire à soumettre aux élus ;
- Des groupes de travail rassemblant, sur des thématiques communes, les agents des différentes médiathèques du territoire, se réunissent régulièrement, sur la base du volontariat, et dans l'objectif d'harmoniser les pratiques et de proposer des projets structurants pour le territoire.

Un « Guide des pratiques » répond aux questions pratiques des bibliothécaires et fait la synthèse des travaux des groupes de travail. Cette boîte à outils partagée est mise à jour régulièrement.

#### **ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU GRESIVAUDAN**

Le Grésivaudan pilote, coordonne et soutient le réseau de lecture publique en mettant à disposition des communes des outils de travail partagés et du personnel qui favorisent le bon fonctionnement du réseau.

## 4-1 Le personnel

Le Grésivaudan s'engage à assurer le personnel nécessaire pour sécuriser le fonctionnement du réseau. Sept agents soutiennent les équipes du réseau.

### 4-1-1 Responsable Lecture Publique

Agent de catégorie A de la filière culturelle à temps plein, la responsable lecture publique est en charge du développement du réseau des bibliothèques en lien avec la Direction Culture. Elle assure :

- Une stratégie de développement du réseau et d'organisation de projets innovants qui inscrivent le réseau dans les enjeux du territoire et dans les évolutions du métier,
- Une ingénierie des politiques de lecture publique aux médiathèques et aux élus du territoire,
- Le rayonnement du réseau en représentant la collectivité dans les organes professionnels, auprès des partenaires et lors des manifestations du réseau, en recherchant une ouverture du réseau sur les autres acteurs culturels, sociaux, éducatifs, sportifs du territoire,
- Le pilotage et l'évaluation des objectifs des dispositifs structurants tels que le Plan Lecture du département, le contrat territoire lecture de la DRAC (CTL), le plan local d'éducation artistique et culturelle (PLEAC) au bénéfice de l'ensemble du territoire.

### 4-1-2 Coordination du réseau

Agent de catégorie A de la filière culturelle à temps plein, la coordinatrice réseau se voit confier des missions opérationnelles et travaille dans les MTR et pour l'ensemble des bibliothèques. Elle assure :

- Le lien entre les équipes du réseau et une aide en ingénierie pour les bibliothèques,
- L'organisation de la circulation des documents sur le réseau par le pilotage du service navette,
- L'accompagnement et la coordination des actions culturelles à dimension intercommunale, les formations,
- Le pilotage et le développement de la politique documentaire à l'échelle du réseau.

### 4-1-3 Une équipe réseau

Elle répond aux différents besoins techniques et professionnels des bibliothèques. Elle est constituée :

- D'une assistante de gestion administrative SIGB à temps plein. Elle est la référente du logiciel métier (administration, suivi et développement, formation des équipes), des matériels et supports d'animation mutualisés du réseau, elle favorise la mise en œuvre de la politique documentaire partagée,
- D'un chargé de mission logiciel métier OPAC et Médiateur numérique réseau à temps plein. Il assure l'administration, la coordination et l'animation du site internet du réseau de lecture publique, il participe à la définition de la politique numérique du réseau et développe des actions numériques à travers un accompagnement des équipes et des usagers. Il travaille en lien avec les médiateurs numériques des MTR et les partenaires du territoire,
- D'un chargé de mission EAC (Education artistique et culturelle) et actions transversales à temps plein (contrat de projet de 3 ans). Dans le cadre du PLEAC porté par Le Grésivaudan, il pilote les parcours EAC du réseau des bibliothèques. Il est la personne ressource pour les déployer et les construire avec les bibliothécaires du réseau,
- De deux agents dédiés au service navette, à temps plein. Ils assurent la circulation des documents de la navette, la livraison des expositions, des matériels partagés et des supports de communication et la gestion du centre de tri. Ils répondent au développement du service et permettent d'assurer sa pérennité.

#### **4-1-4 Les référents MTR**

Ils sont agents intercommunaux et référents chacun de deux ou trois bibliothèques du réseau. Ils assurent un accompagnement des équipes pour l'acquisition des documents, la mise en œuvre de la politique documentaire, des conseils professionnels et sont les interlocuteurs privilégiés pour faire le lien avec toutes les activités du réseau. Une demi-journée hebdomadaire est à minima dédiée à leurs missions.

#### **4-2 Le réseau informatique**

##### **4-2-1 Le Système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB) partagé**

Toutes les bibliothèques du réseau sont dotées d'un seul et unique SIGB, Système Intégré de Gestion des Bibliothèques, permettant le regroupement des catalogues, la gestion collective des collections, des inscriptions, des prêts au public et entre bibliothèques.

Les informations bibliographiques entrées dans le logiciel lors du catalogage ou de l'inscription d'un usager sont consultables en temps réel en tout point du réseau par les bibliothécaires.

Le Grésivaudan prend en charge l'acquisition, l'hébergement et la maintenance du S.I.G.B.

L'assistante administrative de gestion SIGB et le chargé de mission en charge du site internet font le lien entre les bibliothèques et le fournisseur pour les interventions techniques et l'évolution du système.

##### **4-2-2 Le site Internet**

Le portail est la vitrine du réseau.

Une version modernisée a été mise en ligne début 2024 en incluant la nouvelle identité graphique du réseau.

C'est un outil de communication qui donne de la visibilité sur l'activité des bibliothèques du réseau. Pour cela il doit être régulièrement actualisé et alimenté par les bibliothécaires.

Le portail internet présente toutes les informations relatives au réseau : localisation des bibliothèques, horaires d'ouverture, services, agenda, événements... Une page est dédiée à chaque bibliothèque. Il donne également accès à des ressources numériques via la plateforme, mise à disposition par le Département, qui enrichissent l'offre documentaire à l'attention des usagers.

Le Grésivaudan prend en charge l'acquisition, l'hébergement et la maintenance du site internet.

Le chargé de mission en charge du site internet le met à jour, en concertation avec les bibliothèques associées.

##### **4-2-3 Le matériel informatique et les consommables**

Le Grésivaudan a acquis du matériel d'équipement informatique au moment de la mise en réseau (poste public, poste de travail) pour chaque bibliothèque.

Depuis, les bibliothèques municipales prennent en charge le renouvellement de ce matériel et assurent la maintenance.

Le Grésivaudan finance pour l'ensemble des communes, dans le cadre d'un marché public, le logiciel métier, le logiciel dédié au multimédia et le site, la maintenance et les évolutions.

Elle met également à disposition et finance les cartes « abonnés » avec un visuel commun d'appartenance au réseau pour l'ensemble des bibliothèques.

### **4-3 Les collections, les acquisitions, la politique documentaire**

Le Grésivaudan prévoit, pour le compte des MTR, un budget annuel d'acquisition. Ce budget est complété par une subvention du Département de l'Isère.

L'ensemble du fonds documentaire des MTR est mis à disposition des bibliothèques associées pour le renouvellement de leurs prêts, des demandes thématiques ou des réservations : livres, DVD, CD, œuvres d'art, ressources en ligne...

Le réseau des bibliothèques s'engage à développer une politique documentaire mutualisée avec :

- Des formations régulières,
- Le soutien de la MDI et d'un groupe de travail dédié et représentatif du réseau,
- Des objectifs annuels communs sur une partie des collections,
- Des règles communes de gestion des collections.

Le Grésivaudan réserve un budget annuel dédié aux acquisitions de documents pour les bibliothèques municipales. L'objectif est d'acquérir les documents une fois par an pour abonder directement les bibliothèques du réseau en cohérence avec le catalogue commun. Dans le cadre de la politique documentaire en construction, cette pratique pourra évoluer suivant les objectifs fixés pour une meilleure complémentarité de l'offre documentaire. Du mobilier, propriété de Grésivaudan, peut également être prêté aux petites bibliothèques pendant une longue durée afin d'améliorer l'accueil des publics et la présentation des documents.

### **4-4 La circulation des documents**

Le Grésivaudan a mis en place, au sein du réseau, plusieurs dispositifs pour faciliter les échanges de documents entre les communes du territoire.

#### **4-4-1 Les échanges documentaires**

Les échanges documentaires (dépôts) se font dans les MTR a minima 2 fois par an pour chaque bibliothèque volontaire, sur rendez-vous et en présence du référent et de l'assistante de gestion administrative. Ces dépôts permettent d'enrichir, de renouveler et de mutualiser les fonds des bibliothèques communales.

#### **4-4-2 Le service navette**

Un usager abonné peut réserver et emprunter tout document appartenant au réseau et le faire acheminer vers la bibliothèque de son choix.

Le Grésivaudan a fait l'acquisition de deux véhicules adaptés afin de pouvoir assurer ce service et permettre une desserte hebdomadaire de chaque bibliothèque.

Les tournées des deux agents dédiés sont organisées en concertation avec les équipes du réseau. Le centre de tri, installé au centre du territoire, facilite la desserte des documents.

## 4-5 Les actions culturelles et les formations transversales

### 4-5-1 Les actions culturelles

Les actions culturelles, soutenues par Le Grésivaudan, ont pour objectifs de fédérer le réseau autour d'évènements spécifiques et de promouvoir les actions en faveur de la lecture publique et des collections auprès de l'ensemble des publics du territoire.

Le soutien aux actions transversales peut prendre plusieurs formes : aide au financement, organisation d'évènements, mise à disposition de matériel d'animation mutualisé, proposition de partenariats.

Le financement est le suivant :

- Financement intercommunal des animations culturelles organisées dès lors qu'elles concernent 3 bibliothèques minimum, à condition qu'elles soient cohérentes avec la programmation du réseau des bibliothèques et sous réserve du vote du budget,
- Financement ou cofinancement dans le cadre du PLEAC depuis 2022, des parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC). Ils permettent de toucher tous les habitants et de mobiliser de multiples partenariats. Ce dispositif est un axe structurant de la politique culturelle du Grésivaudan.  
C'est une forme de médiation culturelle pour tous les âges qui se déroule sur un temps long et qui repose sur 3 "piliers" : la rencontre, la pratique, la transmission de connaissances. Une partie des parcours définis chaque année est portée par le réseau de lecture publique, soit sur proposition du réseau, soit à l'initiative des bibliothécaires,
- Financement d'évènements récurrents organisés par le réseau. Ex : Les Arts du Récit, Contes d'hiver, Giboulivres.

Le Grésivaudan met à disposition des communes les compétences de l'équipe réseau au service des bibliothèques pour :

- L'organisation d'actions culturelles transversales et des parcours EAC (planning, montage du financement, contact intervenants, réunions),
- La mise en place d'ateliers numériques et formation à la médiation des outils spécifiques,
- Le suivi, la réalisation et l'évaluation des projets.

Acquis et entretenu par Le Grésivaudan, le matériel mutualisé bénéficie à l'ensemble des bibliothèques sous forme de prêt d'expositions, de mobilier, de matériel technique, d'outils numériques pour des actions auprès des publics.

### 4-5-2 La formation

Le Grésivaudan s'engage à organiser et/ou à financer régulièrement des formations proposées par la coordination réseau, la MDI ou autres organismes, à l'usage des bibliothécaires bénévoles et professionnels.

Elles permettent de favoriser une culture commune et une montée en compétences des équipes.

#### **4-6 Partenariat- Projets de coopération**

Le Plan Lecture, le Contrat territoire lecture et le PCSES ont fixé des objectifs de soutien de la lecture publique notamment en direction des publics empêchés, des jeunes et de leurs familles. Dans ce cadre, des projets de coopération entre le réseau et des partenaires publics ou privés extérieurs au réseau (département, DRAC, associations ...) impliquant la participation des bibliothécaires du réseau, peuvent être proposés aux équipes et débattus dans les instances.

Validés par un accord de principe en commission culturelle, ces projets sont ensuite transmis aux communes. Elles s'engagent alors à mettre à disposition un salarié ou bénévole, dans un cadre défini au préalable, en fonction des possibilités des équipes et des objectifs communaux.

#### **4-7 L'ingénierie**

La responsable de la lecture publique apporte une ingénierie des politiques de lecture publique aux médiathèques et élus du réseau pour le développement de projets structurants. Ces projets peuvent porter sur des constructions d'équipements, des projets innovants en cohérence avec la stratégie de la Direction culturelle et les dispositifs de la Lecture Publique : Plan lecture départemental, CTL, PLEAC, Projet culturel de territoire.

Elle intervient en complémentarité avec les services du Département (Médiathèque Départementale) et de la DRAC.

#### **4-8 La communication**

En adéquation avec l'une des orientations du PCSES, la communauté de communes a établi une charte graphique commune au réseau pour la promotion du service de lecture publique.

Elle prend en charge la création de supports de communication favorisant la visibilité du réseau et le sentiment d'appartenance. Ces supports peuvent prendre différentes formes (signalétique, affiche, flyer, programme, etc.) et sont financés par Le Grésivaudan.

#### **4-9 Le rapport d'activité**

La production d'un rapport d'activité annuel est obligatoire. La MDI, en partenariat avec le Ministère de la culture et de la communication, est chargée de recueillir et de vérifier les données statistiques des bibliothèques de l'Isère.

Les MTR éditent les rapports annuels sur l'activité du réseau sur la base des informations combinées par le SIGB et transmises par les bibliothèques.

L'assistante de gestion administrative SIGB intercommunale apporte son soutien aux bibliothèques du réseau pour le rapport d'activité communale.

#### **4-10 Le Point Lecture**

Le Grésivaudan met à disposition du Point Lecture les compétences de son équipe de coordination réseau de lecture publique et un bibliothécaire référent de la Médiathèque Tête de Réseau de Crolles (soutien professionnel et appui pour la mise en place d'animations).



Il s'engage au prêt d'un fonds de 250 à 600 documents, renouvelé 2 à 3 fois par an, selon un calendrier défini annuellement entre les deux parties. Les documents acquis demeurent la propriété du Grésivaudan. Les documents perdus ou dégradés seront remplacés par l'utilisateur du service.

Le Grésivaudan fournit, au démarrage du projet, le mobilier nécessaire au bon fonctionnement du Point Lecture, dans le cadre d'un prêt décennal. Il reste la propriété de la CCLG qui en assure l'achat (dans la limite d'un budget de 2 000 € TTC).

Le Grésivaudan peut soutenir, via son service de coordination réseau, une animation du Point Lecture par an, au titre des actions autour du livre et de la lecture et également mettre à disposition des malles d'animation.

## **ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DES COMMUNES**

Les communes signataires adhèrent au réseau et participent à son bon fonctionnement.

### **5-1 Les 34 bibliothèques municipales**

#### **5-1-1 Les locaux et le fonctionnement de la bibliothèque**

Les communes membres du réseau sont responsables de l'entretien, de l'extension, ou de la construction des bibliothèques municipales, de l'aménagement mobilier et des installations et câblages électriques, téléphoniques et réseaux.

Les communes s'engagent à ce que le local réservé au fonctionnement de la bibliothèque soit indépendant de toute autre activité. Une boîte de retour des documents doit être installée, accessible au public pendant les horaires de fermeture. L'accès du véhicule navette à proximité du lieu de desserte doit être facilité.

La bibliothèque doit être conforme à la réglementation des établissements recevant du public (ERP) et répondre aux normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Les bibliothèques doivent disposer d'une ligne téléphonique et d'un accès internet. La commune prend en charge les abonnements téléphoniques et internet nécessaires au fonctionnement de ce réseau.

Les communes prennent en charge les abonnements d'électricité, d'eau et de chauffage ainsi que toutes les charges nécessaires au bon fonctionnement de la bibliothèque, fournitures de bureau comprises.

#### **5-1-2 Le personnel**

Dans le cas où une commune a embauché un ou des agents pour faire fonctionner sa bibliothèque, sa gestion reste à la charge de la commune.

Pour les communes dont le fonctionnement de la bibliothèque est assuré par des bénévoles, ceux-ci s'engagent, dans le cadre de cette activité, à assurer la continuité du service public et à participer au bon fonctionnement du réseau. L'assurance responsabilité civile des bénévoles est à la charge des communes.

Dans les deux cas, la commune s'engage à accorder au personnel du temps de réunion, de formation et de participation aux actions transversales, pour le bon fonctionnement du réseau,

de financer le temps de travail dédié et accepte d'en financer les déplacements, sur ordre de mission.

Les frais engagés par les bénévoles pour les déplacements en lien avec les activités de la bibliothèque et du réseau (réunions, échanges à la MTR ou au sein du réseau, formations ou animations, actions culturelles transversales comme Giboulivres, visites en librairie ...) sont remboursés sur décision du conseil municipal conformément au décret correspondant aux bénévoles qui assurent un service public (décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001).

Les équipes de bibliothécaires doivent pouvoir aussi se déplacer dans les MTR pour exercer leur choix de documents et participer aux réunions.

Un bibliothécaire ou bénévole doit être présent lors du passage hebdomadaire de la navette du réseau.

### **5-1-3 Budget d'acquisitions et fonds documentaires propres**

Les communes s'engagent à maintenir un budget municipal pour l'acquisition de documents au prorata de la population locale à desservir à hauteur de 1 € minimum par habitant si la bibliothèque ne propose que des livres, 2 € minimum si la bibliothèque propose d'autres supports CD ou DVD, 3 € pour une offre supplémentaire de ressources en ligne.

Le personnel municipal contribue à la constitution d'un fonds propre de documents à destination de leur public.

« Les collections des bibliothèques publiques doivent être représentatives de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales. Elles doivent être régulièrement renouvelées (désherbage) ». (Charte du Conseil supérieur des bibliothèques).  
Ces fonds sont mis en commun et circulent sur l'ensemble du réseau à la demande des lecteurs.

En contrepartie, les bibliothèques complètent leurs fonds avec des documents des MTR et effectuent des réservations pour les usagers sur toutes les collections des bibliothèques du réseau (dont les nouveautés des MTR et des bibliothèques moyennes).

Les bibliothèques gèrent le catalogage et l'équipement de leurs documents, les inscriptions des lecteurs et les prêts.

Chaque bibliothèque s'engage à participer à la mise en œuvre des objectifs de la politique documentaire partagée, à contribuer aux formations et selon les disponibilités, à se joindre aux groupes de travail et aux réunions dédiées à cette thématique.

### **5-1-4 Le matériel informatique**

La commune s'engage à utiliser le SIGB du réseau mis à disposition par la communauté de communes afin d'intégrer le réseau de lecture publique et de partager les tâches de gestion.

La commune prend en charge la maintenance du matériel informatique qu'elle a acquis pour la bibliothèque et s'assure du renouvellement des contrats.

## **5-1-5 Le rapport d'activité**

Chaque bibliothèque établit son rapport d'activité annuel propre au fonctionnement de la structure et est chargée de le transmettre à la MTR et à la MDI via la plateforme internet du Ministère de la culture et de la communication.

### **5-2 Point Lecture de Saint-Jean-le-Vieux**

Il est un dispositif particulier et innovant et fonctionne dans un cadre adapté à son fonctionnement, différent de celui défini pour les bibliothèques du réseau.

#### **5-2-1 Le local**

La commune met à disposition un lieu dédié au Point Lecture, partagé avec l'espace du café associatif d'une superficie de 60 m<sup>2</sup>, dont 18 m<sup>2</sup> environ pour les activités du Point Lecture. Il comporte des étagères, des bacs à albums et des places assises et il est réservé en priorité aux activités autour du livre, de la lecture et d'activités ludiques.

La commune est maître d'ouvrage concernant les projets d'investissement visant à améliorer le local et le fonctionnement de ce lieu.

L'assurance du local est à la charge de la commune (vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile...) ainsi que des biens fournis par Le Grésivaudan (mobilier, fonds documentaire, matériel d'animation). Une attestation d'assurance est à fournir chaque année à la communauté de communes Le Grésivaudan.

La commune assure l'entretien des locaux et les charges courantes : chauffage, eau, électricité. Les dépenses de fonctionnement sont inscrites au budget municipal.

#### **5-2-2 Le personnel**

Le Point Lecture est administré librement par des bénévoles de la commune.

La commune désigne une personne ressource, interlocuteur privilégié du Grésivaudan, pour les questions liées au fonctionnement régulier du Point Lecture.

La commune fixe les conditions d'utilisation du lieu par un règlement intérieur en accord avec l'équipe de coordination réseau du Grésivaudan.

#### **5-2-3 Le fonds**

Le fonds est constitué par le dépôt de documents de la MTR de Crolles renouvelé 2 à 3 fois par an et des dons. Les bénévoles du Point Lecture effectuent la sélection des documents à la médiathèque, en présence du référent, selon un calendrier défini annuellement.

La commune met un véhicule à disposition des bénévoles du Point Lecture pour se rendre à la Médiathèque de Crolles pour les prêts et retours des documents et au centre de tri de La Terrasse pour les prêts et retours du matériel d'animation.

#### **5-2-4 Bilan**

Un bilan d'activité annuel doit être fourni au réseau des bibliothèques.

## **ARTICLE 6 : HARMONISATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

La mise en réseau de la lecture publique au sein du territoire communautaire a pour objectif d'offrir à la population de ce territoire, un service harmonisé en termes d'accès aux ressources documentaires.

Chaque habitant du Grésivaudan et au-delà doit en effet pouvoir accéder aux mêmes ressources selon des conditions égales, quelle que soit sa domiciliation.

Cela implique pour les bibliothèques d'harmoniser leurs pratiques professionnelles, leurs conditions d'inscription et d'accueil ainsi que les services proposés.

### **6-1 Harmonisation des pratiques professionnelles**

L'utilisation d'un système de gestion informatisé partagé nécessite d'harmoniser les pratiques professionnelles et les paramétrages du logiciel.

Un guide des pratiques régulièrement actualisé, résume l'ensemble des préconisations.

### **6-2 Coordination du catalogue commun**

La coordination de la gestion du catalogue commun est effectuée par l'assistante de gestion administrative SIGB.

Elle est l'interlocuteur privilégié en cas de questions et intervient auprès du fournisseur en cas de problème technique.

### **6-3 Harmonisation des pratiques de catalogage et d'indexation**

Une harmonisation des pratiques de catalogage et d'indexation est nécessaire afin de faciliter la recherche documentaire dans le catalogue collectif ainsi que les opérations statistiques pour la gestion du fonds.

Les bibliothécaires doivent effectuer les opérations nécessaires à l'informatisation de l'ensemble de leurs documents (catalogage, indexation). Des règles communes sont établies et transmises aux bibliothécaires qui s'engagent à s'y conformer.

Des formations complémentaires sont proposées régulièrement par l'équipe réseau ou la MDI.

### **6-4 Harmonisation des paramétrages de fonctionnement et de statistiques**

Afin de pouvoir établir des statistiques au niveau du réseau, toutes les bibliothèques doivent harmoniser les données saisies dans le SIGB et les paramétrages de fonctionnement : conditions de prêt, catégories d'âges...

## **ARTICLE 7 : AUTONOMIE DES BIBLIOTHEQUES**

### **7-1 Les acquisitions**

Chaque bibliothèque intégrant le réseau conserve son budget propre d'acquisition alloué par sa commune.

Chaque bibliothèque conserve son autonomie de choix documentaire, elle est encouragée à le mettre en cohérence avec les objectifs de la politique documentaire partagée. Elle reste propriétaire de ses collections qui sont mises gratuitement à la disposition du réseau de lecture publique.

Une fois catalogué et équipé, chaque document est rattaché à la bibliothèque propriétaire de ce document. Les collections de chaque bibliothèque sont identifiées par le SIGB.

## **7-2 La programmation d'actions culturelles**

Il faut distinguer ici les activités culturelles mises en place par chaque bibliothèque et celles initiées à l'échelle du réseau.

Chaque bibliothèque peut proposer et organiser une animation culturelle locale. Cependant par souci d'harmonisation et pour une meilleure communication de la programmation culturelle du réseau, il est préférable d'informer la coordinatrice réseau.

Les animations organisées par les communes sont à la charge de la commune organisatrice.

Pour les événements transversaux et les parcours d'éducation artistique et culturelle portés par le réseau, les bibliothécaires sont vivement encouragés à participer.

Pour ce faire, la commune s'engage à accorder au personnel du temps de réunion et de présence au moment des actions, à financer le temps de travail dédié ainsi que les déplacements, sous couvert d'un ordre de mission.

Dans le cas des actions de coopération initiées par le réseau avec des partenaires publics ou privés extérieurs au réseau (Département, DRAC, associations...), un travail commun est réalisé avec les équipes volontaires pour définir le rôle et l'implication de chacun et le projet est présenté aux élus. La commune s'engage alors à mettre à disposition un salarié ou bénévole dans un cadre défini au préalable.

## **7-3 Les prêts de la Médiathèque Départementale de l'Isère**

Les bibliothèques peuvent continuer à faire appel aux services de la MDI pour des demandes de réservation ou des prêts thématiques. Les bibliothèques réservent directement sur le portail de la MDI les documents de leur choix, liés à leur propre activité.

Les MTR et la navette facilitent la circulation des documents réservés à la MDI.

## **ARTICLE 8 : FONCTIONNEMENT DU RESEAU**

### **8-1 La carte-abonné unique et les modalités d'inscription**

Afin de proposer à tous un accès unique à l'ensemble des ressources disponibles sur le territoire, la carte-abonné, financée par Le Grésivaudan, commune aux bibliothèques du réseau est un des moyens nécessaires à son bon fonctionnement. Elle donne aussi de la visibilité au réseau.

La carte est individuelle et permet à un même lecteur d'emprunter des documents dans les bibliothèques du réseau de son choix, quel que soit son lieu d'habitation. Les lecteurs s'inscrivent dans la bibliothèque de leur commune. Chaque bibliothèque prend en charge les inscriptions de ses lecteurs.

À terme, l'harmonisation des tarifs d'adhésion ou la gratuité d'accès au réseau de lecture publique serait nécessaire. Il compléterait l'équité d'accès au service et fidéliserait l'adhésion des usagers dans leur bibliothèque de proximité.

Le tarif unique appliqué serait décidé en concertation avec les communes et ferait l'objet d'une délibération en Conseil communautaire. Il pourrait être révisé régulièrement.

## 8-2 Le règlement intérieur des bibliothèques et MTR

Les communes des bibliothèques membres du réseau de lecture publique doivent afficher un règlement intérieur cohérent avec les principes énoncés dans la présente convention dans les locaux de leur établissement et effectuer régulièrement les mises à jour nécessaires.

## 8-3 Signature et clause de retrait

La signature de cette convention implique la mise en application de l'ensemble de ses clauses afin d'acter la poursuite de l'adhésion au réseau de lecture publique du Grésivaudan.

En cas de décision municipale de retrait du réseau, Le Grésivaudan pourra demander à la commune le remboursement de la part correspondant aux coûts engagés par celui-ci pour le développement du portail internet, du système informatique de gestion de la bibliothèque ainsi que du matériel informatique.

## ARTICLE 9 : LITIGES

Nonobstant toute autre disposition contractuelle, les parties s'entendent pour donner attribution de compétence aux juridictions administratives en cas de litige né de l'exécution de la présente convention.

Elles s'engagent par ailleurs, préalablement à la saisine des juridictions administratives, à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable.

La présente convention est établie en                      exemplaires originaux.

Fait à Crolles, le                      Rempli par les AG

**Pour Le Grésivaudan**

**Pour NOM structure**

**Le Président,  
Henri BAILE**

**Fonction  
NOM signataire**